



HAL
open science

Orléans, 27 bis boulevard Alexandre-Martin

Benjamin Lefèvre, Omblin Grosbois, Wendy Laurent

► **To cite this version:**

Benjamin Lefèvre, Omblin Grosbois, Wendy Laurent. Orléans, 27 bis boulevard Alexandre-Martin. Ville d'Orléans; SRA Centre-Val de Loire. 2022. hal-04119802

HAL Id: hal-04119802

<https://hal.science/hal-04119802v1>

Submitted on 7 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Orléans, 27 bis boulevard Alexandre-Martin

Site 45.234.339

Programme 19 - Le fait urbain



Benjamin LEFÈVRE
Ombline GROUSBOIS
Wendy LAURENT

Code INSEE : 45234

N° OA : 0613099

Arrêté de prescription n° 22/0192

Arrêté de désignation n° 22/0408

Août 2022

SOMMAIRE

DONNÉES ADMINISTRATIVES

<i>Fiche signalétique</i>	6
<i>Arrêté de prescription</i>	9
<i>Arrêté de désignation</i>	13
<i>Projet scientifique d'intervention</i>	14
<i>État du site</i>	16

RÉSULTATS ARCHÉOLOGIQUES

<i>État des connaissances</i>	18
Situation de l'opération et description du terrain	18
Contexte géologique et géographique	18
Contexte historique et archéologique	20
<i>Stratégies et méthodes</i>	25
Contexte administratif et problématique scientifique	25
Méthodologie d'intervention	25
<i>Description archéologique</i>	27
Présentation de l'ouverture	27
Présentation des résultats	31
<i>Conclusion</i>	36
<i>Bibliographie</i>	38

ANNEXES

<i>Diagramme stratigraphique</i>	42
<i>Arrêté du maire d'Orléans du 12 octobre 1827</i>	43
<i>Étude céramologique (par Omblin Grosbois)</i>	44

INVENTAIRES RÉGLEMENTAIRES

Inventaire de la documentation écrite	47
Inventaire de la documentation numérique	47
Inventaire des unités stratigraphiques	48
Inventaire des faits archéologiques	49
Inventaire des phases	49
Inventaire des séquences	50
Inventaires des minutes de terrain	50
Inventaire des photographies	51
Inventaire du mobilier céramique	53
Inventaire du mobilier faunique	53
Inventaire du mobilier en terre cuite architecturale	54
Inventaire du petit mobilier	54

Inventaire du prélèvement	54
Inventaire du mobilier lithique	55
Inventaire du contenant	55

Données administratives

FICHE SIGNALÉTIQUE

Numéro de site Patriarche : 45 234 339

Numéro OA : 0613099

Région : Centre-Val de Loire

Département : 45 **Commune :** ORLÉANS **Code INSEE :** 45.234

Lieu-dit ou adresse : 27 bis boulevard Alexandre-Martin

Cadastre année 2016 : BP 4a

Coord. Lambert II : X = 568 135,88 Y = 322 924,57

Coord. Lambert 93 : X = 618 591,00 Y = 6 756 616,70 (système de projection utilisé pour toute la cartographie)

Altitude : 111,27 m NGF

Statut du terrain : Propriété privée

Propriétaire du terrain : IMPRESA IMMO

Arrêté de prescription n° : 22/0192 en date du 8 mars 2022

Arrêté de désignation n° : 22/0408 en date du 30 mai 2022

Responsable désigné : Benjamin Lefèvre

Organisme de rattachement : Pôle d'archéologie, Ville d'Orléans

Maître d'ouvrage des travaux : Æthica Centre-Val de Loire

Nature de l'aménagement : Construction d'un immeuble

Surface du projet d'aménagement : 1 205 m²

Dates d'intervention sur le terrain : du 27 au 29 juin 2022

Surface fouillée : 5,76 m²

INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION DU RAPPORT

Nombre de volumes : 1

Nombre de figures : 18

Nombre de pages : 55

INTERVENANTS

Service régional de l'Archéologie (SRA)

Christian Verjux : Conservateur régional de l'archéologie ;

Simon Bryant : Ingénieur d'études, en charge de la gestion et de l'inventaire du patrimoine archéologique de Chartres Métropole et d'Orléans.

Pôle d'Archéologie de la Ville d'Orléans

Benjamin Lefèvre, archéologue, responsable scientifique d'opération : fouilles, relevés, enregistrement, photographies, topographie, étude documentaire, SIG, SGBD, infographie, rédaction et mise en page du rapport final d'opération (2 j de terrain, 6,5 j d'étude) ;

Ombline Grosbois, archéologue : fouilles, relevés, enregistrement, photographies, topographie, étude du mobilier céramique antique (2 j de terrain, 1 j d'étude) ;

Wendy Laurent, géomorphologue : surveillance des sondages géotechniques, contexte géologique (1 j de terrain ; 0,5 j d'étude)

Sébastien Jesset, archéologue, responsable du Pôle d'archéologie : suivi administratif, détermination du mobilier céramique médiéval et moderne ;

Laure Ziegler, archéologue, coordinatrice technique au Pôle d'archéologie : suivi administratif.

NOTICE SCIENTIFIQUE

Le diagnostic archéologique du 27 bis boulevard Alexandre-Martin s'est déroulé du 27 au 28 juin 2022 préalablement à la construction d'un immeuble. Il a pris la forme d'un unique sondage complété par le suivi de sondages géotechniques à la tarière. Sur les 1205 m² couverts par la prescription de diagnostic, ce ne sont que 5,76 m² qui ont bénéficié d'un suivi archéologique (soit 0,5 % de la prescription incluant le bâti), et ce en raison de fortes contraintes d'accessibilité au terrain pour les engins mécanisés.

Deux faits archéologiques ont été enregistrés (une fondation de maçonnerie et une petite structure en creux indéterminée). En parallèle, ce sont 17 unités stratigraphiques qui ont été documentées, réparties en sept séquences et quatre phases. Les points d'observations correspondent à deux logs et à une coupe.

Le terrain naturel n'a pas été atteint par le sondage. La première phase correspond à un niveau ayant livré du mobilier céramique antique comprenant notamment un fragment de Dérivée de Sigillée Paléochrétienne daté des 5^e-6^e s., ce qui amène à suggérer la proximité d'une occupation de cette période. L'essentiel de la stratigraphie correspond soit à des remblaiements (postérieurs à des décaissements), soit à des périodes de mise en culture du secteur. Au vu de ses dimensions, la fondation de maçonnerie, datée de l'époque moderne, a pu recevoir un mur de bâtiment peut-être adossé à une limite parcellaire.

Le diagnostic a produit des résultats particulièrement succincts, notamment du fait que le terrain naturel n'a pu être atteint. En tout état de cause, celui-ci se situe à plus de 2,05 m de profondeur par rapport au sol actuel du jardin. Si les vestiges ont été rares, le diagnostic a toutefois montré l'importance de la puissance stratigraphique du secteur, ainsi que la forte possibilité de vestiges tardo-antiques à proximité des boulevards d'Orléans.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS

Chronologie	Structures	Mobilier	Interprétation
Antiquité et Antiquité tardive	<i>aucune</i>	Céramique, terres cuites architecturales	Proximité d'une occupation antique et tardo-antique
Époque moderne	Maçonnerie	Céramique, terres cuites architecturales, faune	Fondation de mur de délimitation parcellaire ou de bâtiment, niveaux de mise en culture
Époque contemporaine	<i>aucune</i>	Céramique, terres cuites architecturales	Niveaux de mise en culture

CITATION

Lefèvre, Grosbois, Laurent 2022

LEFÈVRE (B.), GROSBOIS (O.), LAURENT (W.) – *Orléans, 27 bis boulevard Alexandre-Martin*. Rapport final d'opération de diagnostic. Orléans : Pôle d'archéologie, Ville d'Orléans/SRA Centre, juillet 2022.

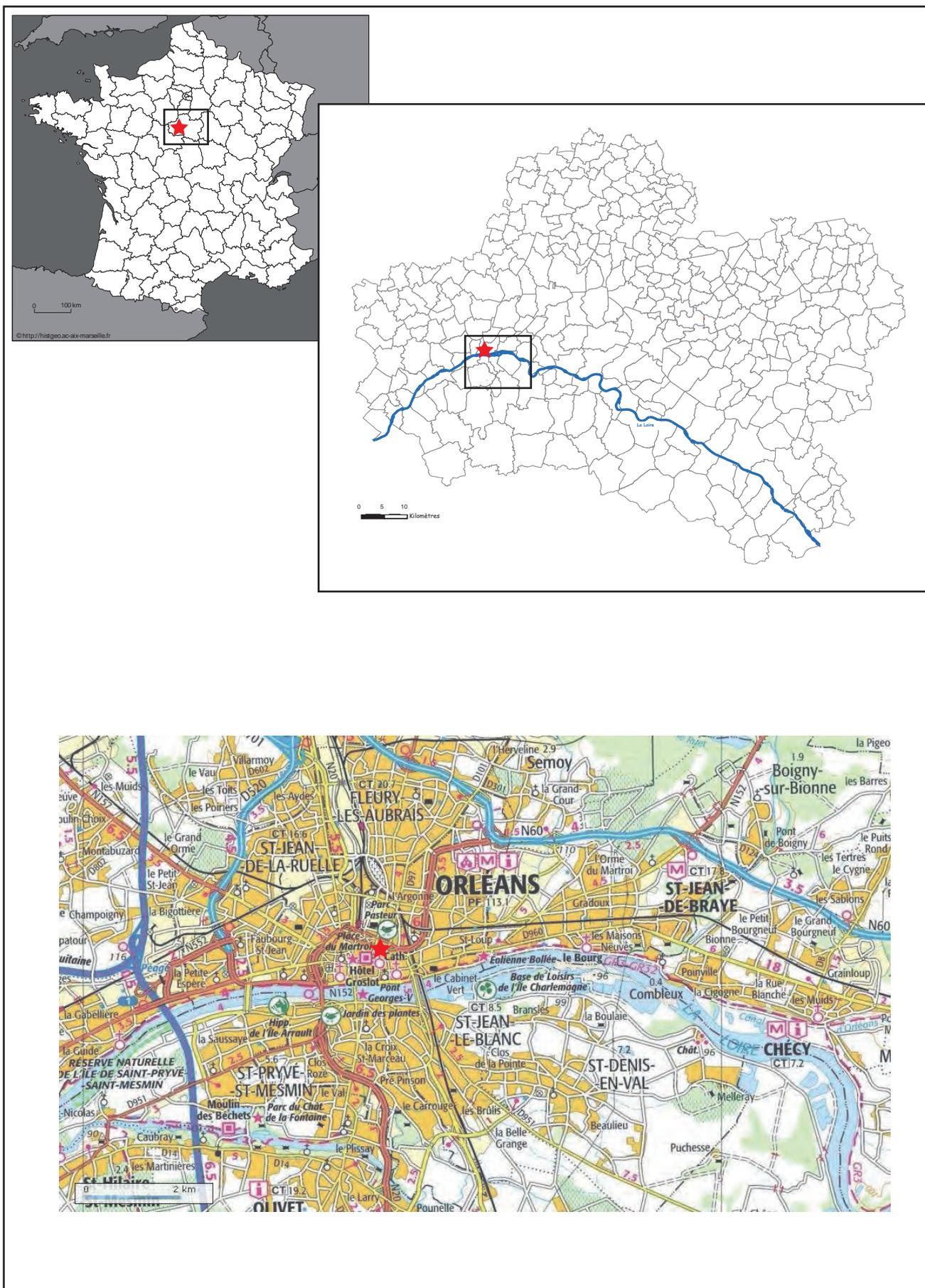


Fig. 1 : Localisation du diagnostic du 27 bis boulevard Alexandre-Martin en France, dans le Loiret et à Orléans (infographie : B. Lefèvre, PAVO).

ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION



**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté n° 22/0192 du 08 MARS 2022
portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

La Préfète de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 7 février 2022 portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté n° 21.097 du 23 mars 2021 de la Préfète de la région Centre-Val de Loire portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MORIO, Directeur régional des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, notamment en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté n° R24-2021-09-01-00003 du Directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, en date du 1er septembre 2021, accordant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane RÉVILLION, Conservateur régional de l'archéologie ;

Vu le dossier enregistré sous le n° CP0452342200004, demande d'information, Consultation-projet, déposé par – AETHICA CENTRE-VAL DE LOIRE – pour le projet « de construction d'un immeuble » localisé à ORLEANS, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie Centre-Val de Loire, le 11 février 2022 ;

Vu la demande anticipée de prescription d'archéologie préventive présentée par – AETHICA CENTRE-VAL DE LOIRE – pour le projet « de construction d'un immeuble » reçue en préfecture de région, Service régional de l'archéologie Centre-Val de Loire, le 3 mars 2022 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : L'emprise du projet se situe dans un secteur ayant déjà livré de vestiges d'occupations de la période gallo-romaine et médiévale. Le site est à la périphérie nord de l'agglomération antique et le tracé supposé de l'aqueduc de l'Étuvée devrait traverser la partie ouest du terrain. Il est à 30 m derrière la tour dite du Saint-Esprit de l'enceinte du XV^e-XVI^e siècle. Le site montre un potentiel pour la conservation de vestiges des occupations extra-muros entre la période gallo-romaine et la fin du Moyen-Age ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « de construction d'un immeuble », sis en :

RÉGION : CENTRE-VAL-DE-LOIRE
DEPARTEMENT : LOIRET
COMMUNE : ORLEANS
Lieu-dit ou adresse : 27 bis Rue Alexandre Martin
Cadastre : Année : 2021, Préfixe : 000, Section : BP, Parcelles : 4a

Réalisé par : AETHICA CENTRE-VAL DE LOIRE

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 1 205 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - L'attribution de la réalisation du diagnostic fait l'objet d'une décision distincte du présent arrêté.

L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté

Article 3 - Objectifs scientifiques

Le diagnostic archéologique est une opération archéologique à part entière qui dépasse le cadre de la simple présence ou absence de site. Il doit permettre de préciser la nature, l'extension spatiale, la chronologie, la puissance stratigraphique et le degré de conservation des vestiges.

Il doit comprendre la mise en œuvre de moyens, d'analyses et de techniques propres à la détermination et à la compréhension du gisement exploré, en perspective d'une exploitation à long terme et d'une approche géographique plus générale.

Il doit fournir les informations nécessaires pour décider de prescriptions postérieures au diagnostic (modification de consistance du projet, fouille préventive ...) et de leurs modalités techniques.

Dans le cas présent, il s'agit de déterminer la nature des éventuelles occupations antiques en périphérie de l'agglomération et des vestiges de l'urbanisation médiévale antérieure et postérieure à la création de l'enceinte à partir de la fin du XVe siècle.

Article 4 - Principes méthodologiques

Au cours de la phase de préparation de l'opération de diagnostic, le responsable scientifique prendra contact avec l'agent du Service régional de l'archéologie chargé du suivi de cette opération, afin d'établir un premier bilan de la documentation existante sur l'environnement géologique, historique et archéologique.

Les travaux éventuels de préparation à l'accessibilité des parcelles (défrichements, déboisements, démolitions ...) feront l'objet d'une concertation préalable avec le service régional de l'archéologie et l'opérateur.

Le diagnostic devra être réalisé par ouverture de tranchées linéaires continues ou de sondages ponctuels à l'aide d'une pelle mécanique travaillant en rétro-action et munie d'un godet lisse d'une largeur adaptée. Les tranchées sont réparties sur l'intégralité de la surface prescrite qui doit de ce fait être accessible. Le taux d'exploration doit être suffisant pour donner une vision fiable de la stratigraphie sur toute l'emprise.

Il comprendra également la réalisation d'au moins un sondage profond, ou la mise en œuvre de toute autre méthode adaptée, qui permettra de reconnaître la stratigraphie générale et le contexte géomorphologique du site.

Afin de caractériser les vestiges mis au jour, une méthodologie d'exploration complémentaire devra être mise en œuvre, à l'emplacement des niveaux et structures archéologiques présentant une concentration ou une extension particulière, soit par :

- l'ouverture de « fenêtres » de décapage, d'une superficie significative ;
- la mise en œuvre d'un maillage de tranchées plus réduit à l'emplacement de ces zones, afin d'en définir l'extension.

Les structures archéologiques devront être identifiées par tous moyens appropriés (sondages, fouille partielle ...), afin de déterminer leur nature, leur extension spatiale, leur chronologie, leur puissance stratigraphique et leur état de conservation. Leur cote d'apparition et l'épaisseur du décapage devront être précisées, de manière à qualifier l'état de conservation du site (en mètre et en cote altimétrique NGF).

La caractérisation chronologique du site pourra être réalisée grâce à des études spécialisées (céramologie...), mais aussi par la mise en œuvre de méthodes de datation absolues (14 C, OSL, ESR, dendrochronologie...).

Le responsable d'opération fera appel, en tant que de besoin, à la participation d'archéologues et spécialistes compétents selon la nature ou la période des vestiges concernés.

Les données archéologiques seront enregistrées et restituées selon les protocoles de représentation en vigueur

(plans, relevés, photographies - dont prises de vues zénithales -, relevés photogrammétriques ...). L'emprise du diagnostic ainsi que les limites des tranchées devront être géolocalisées précisément (en Lambert 93) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

Toutes les couches feront l'objet d'un enregistrement stratigraphique (US). Ce mode d'enregistrement, de traitement et d'exploitation des données stratigraphiques, sera étroitement lié à la gestion du mobilier archéologique. L'enregistrement en US devra permettre d'établir la chronologie relative de ces unités et d'élaborer le ou les diagrammes stratigraphiques, afin de produire la synthèse de la chronologie du site archéologique stratifié.

Le responsable d'opération devra prendre en considération les remarques formulées par le responsable scientifique de L'État dans le cadre du Contrôle Scientifique et Technique.

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le Conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération. Il lui signalera immédiatement toute découverte de vestiges afin qu'un agent du Service régional de l'archéologie puisse si nécessaire se rendre sur place.

Au terme de l'intervention de terrain, et sauf accord contraire avec l'aménageur, l'opérateur fera procéder à un rebouchage sommaire des tranchées sans compactage. La terre végétale sera placée en couche supérieure avec chenillage. Dans le cas de découvertes de structures archéologiques justifiant de mesures de protections particulières avant rebouchage, celles-ci devront être réalisées sous contrôle ou par l'opérateur du diagnostic archéologique, après accord du service régional de l'archéologie.

Article 5 - Responsable scientifique

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : Le responsable scientifique de l'opération doit pouvoir justifier une bonne expérience dans la conduite d'opérations de diagnostic ou de fouille en milieu stratifié. Il doit posséder des connaissances des périodes antiques et médiévales et être sensibilisée aux problématiques particulières de l'espace urbain.

Article 6 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à AETHICA CENTRE-VAL DE LOIRE, au Pôle archéologique de la Ville d'Orléans, au Service de l'archéologie préventive du département du Loiret et à l'INRAP - Direction interrégionale Centre-Île-de-France.

Fait à ORLEANS, le 08 MARS 2022

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie

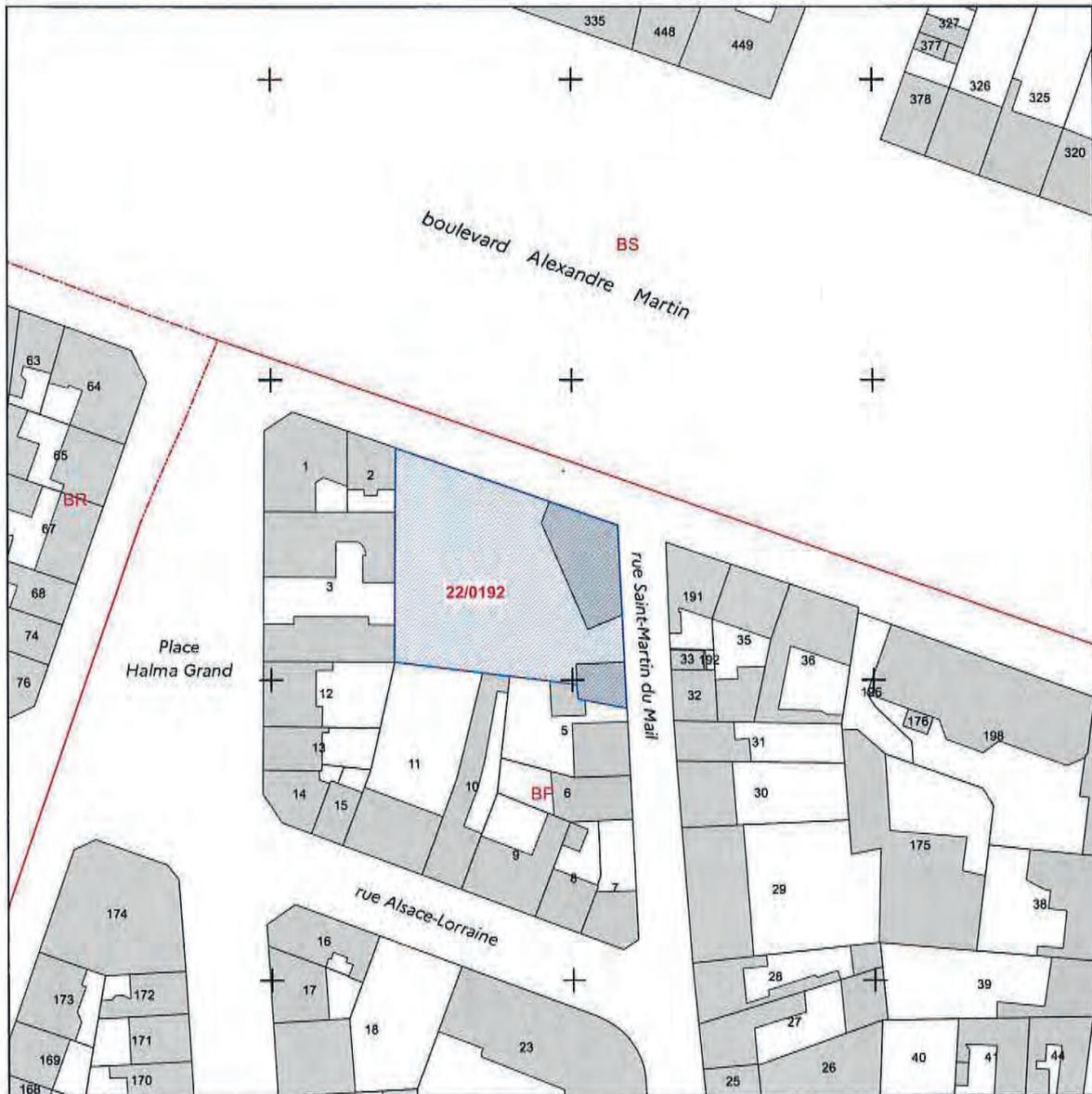


Stéphane RÉVILLION

27 bis boulevard Alexandre Martin

Construction d'un immeuble (AETHICA Centre Val-de-Loire)

Plan annexé à l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 22/0192



Légende

- Parcelles
- Limites sections
- Bâtiments
- Emprise prescrite (diagnostic)

Sources graphiques : © BD Parcellaire 2021. Composant parcellaire du RGE 2021 *. Source de données : Base Patriarche. Système de projection : Lambert 93 (RGF93 EPSG 2154).
Edition D.R.A.C. / S.R.A. - mars 2022

ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION



**Direction régionale
des affaires culturelles**

Décision n° 22/0408 Du 30/05/2022

portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

La Préfète de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté n° 21.097 du 23 mars 2021 de la Préfète de la région Centre-Val de Loire portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MORIO, Directeur régional des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, notamment en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté n° R24-2021-09-01-00003 du Directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, en date du 1er septembre 2021, accordant subdélégation de signature à Monsieur Christian VERJUX, Conservateur régional de l'archéologie adjoint ;

Vu l'arrêté n° 22/0192 du 8 mars 2022 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (ORLEANS, LOIRET, 27bis rue Alexandre Martin) ;

Vu l'arrêté n° 22/0253 du 28 mars 2022 portant attribution de la réalisation d'un diagnostic à un opérateur d'archéologie préventive.

Vu le projet scientifique d'intervention de diagnostic présenté par Pôle archéologique de la Ville d'Orléans, reçu le 2 mai 2022, approuvé le 2 mai 2022 ;

Vu la proposition de responsable scientifique d'opération présentée par Pôle archéologique de la Ville d'Orléans ;

Considérant que le responsable scientifique de l'opération proposé dispose de connaissances, références, qualifications et expériences lui permettant de garantir la qualité scientifique de l'opération archéologique et de prendre, dans le cadre de la mise en œuvre du projet scientifique d'intervention susvisé, les décisions relatives à la conduite scientifique de l'opération et à l'élaboration du rapport de diagnostic dont il dirigera la rédaction ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Benjamin LEFEVRE est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 8 mars 2022 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : 0613099

Article 2 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à AETHICA CENTRE-VAL DE LOIRE, à Monsieur Benjamin LEFEVRE et à Pôle archéologique de la Ville d'Orléans.

Fait à ORLEANS, le 30/05/2022

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,

Le Conservateur régional de l'archéologie adjoint



Christian VERJUX

PROJET SCIENTIFIQUE D'INTERVENTION



Projet scientifique d'intervention archéologique

Prescription n° 22/0192

Opération n° 2022/02

Commune : Orléans

Site / adresse : 27 bis rue Alexandre Martin

Cadastre : BP 4a

Surface : 1 205 m²

Date de prescription : 08/03/2022

Type opération : Diagnostic

Date réception attribution : 28/03/2022

Date de demande de modification :

Projet envoyé le :

Modification envoyée le :

Problématique scientifique :

La parcelle prescrite est située dans le secteur nord du centre-ville historique de la ville. Elle jouxte le boulevard Alexandre Martin qui a succédé à la dernière enceinte achevée au début du XVI^e s. De probables vestiges de celle-ci ont été mis au jour un peu plus au nord lors du diagnostic de la seconde ligne de tramway en 2009 (O.351 : Joyeux et al. 2012), alors que la tour du Saint-Esprit, sous l'actuel monument aux morts, a fait l'objet d'une reconnaissance en 1986-1987 (O.028 : Lhuillery 1986).

Localisée à 600 m au nord de la cathédrale, la parcelle se situe non loin de l'enclos des Jacobins et vraisemblablement au sein de l'enclos des Carmélites. Lors d'un diagnostic sur l'îlot immédiatement au sud, 1 rue Saint-Martin-du-Mail et rue Emile Davoust (O.180), les vestiges d'au moins 5 phases d'occupation antiques ont été mis au jour (Mataouchek 2009). Les importants remblais découverts dans le secteur environnant, sur plus 1,40 m, attestent de la volonté municipale d'exhausser le quartier pour qu'il soit au même niveau que le reste de la ville. Or, la parcelle prescrite montre un important encaissement par rapport aux rues et aux terrains adjacents, laissant supposer qu'elle n'a pas été impactée par ce nivellement et que par conséquent les niveaux archéologiques sont situés non loin sous le niveau de jardin actuel.

Contraintes techniques :

Actuellement sous promesse de vente assortie d'une clause suspensive concernant l'archéologie, le positionnement des tranchées doit se faire dans l'existant, en respectant à la fois les constructions actuelles et tous les arbres présents sur la parcelle, maintenus dans le cadre du projet.

Au regard des espaces disponibles restants et compte tenu du projet qui reprend l'emprise du bâtiment actuel, un sondage à la pelle mécanique peut être envisagé sur une surface de 12 m² immédiatement à l'ouest de la terrasse. Celui-ci sera réalisé dans le respect des règles de sécurité.

Le site, complètement enclos de murs, ne présente qu'une seule entrée pour la pelle mécanique : celle du garage qui donne sur la rue Saint-Martin et sur le jardin, conditionnant l'emploi d'une mini-pelle de petite taille.

Projet scientifique - Méthodologie d'intervention :

Le responsable d'opération prendra contact avec l'agent du SRA chargé du suivi de l'opération afin de prendre connaissance de la documentation existante.

Les terrassements seront réalisés avec une pelle mécanique de petit gabarit équipée d'un godet lisse et sous la surveillance de l'archéologue responsable de l'opération. Des sondages géotechniques seront effectués pour compléter la stratigraphie, aussi bien verticale qu'horizontale.

Les structures feront l'objet de méthodes de fouille appropriées, permettant leur caractérisation et leur datation. Les coupes seront relevées systématiquement et leur analyse privilégiée.



Projet scientifique d'intervention archéologique

Prescription n° 22/0192

Opération n° 2022/02

Commune : Orléans

Site / adresse : 27 bis rue Alexandre Martin

Cadastre : BP 4a

Surface : 1 205 m²

Date de prescription : 08/03/2022

Type opération : Diagnostic

Date réception attribution : 28/03/2022

Date de demande de modification :

Projet envoyé le :

Modification envoyée le :

Moyens prévus (en jours)

<i>Préparation</i>		<i>Terrain</i>		<i>Etude</i>	
Encadrement	<input type="text" value="1"/>	Encadrement	<input type="text" value="5"/>	Encadrement	<input type="text" value="10"/>
Technicien		Technicien	<input type="text" value="5"/>	Technicien	<input type="text" value="10"/>
Spécialiste		Spécialiste		Spécialiste	
Topographe		Topographe		Topographe	
		Pelle mécanique 20 t			
		Minipelle	<input type="text" value="5"/>		
		Camion			

Délai de réalisation

<i>Préparation</i>	<i>Terrain</i>	<i>Etude</i>	Délai de rendu du rapport (à partir du début de l'intervention sur le terrain)

ÉTAT DU SITE

L'opération de diagnostic archéologique se situe dans la parcelle BP 4a d'Orléans. Il prend place dans une propriété où se trouve une grande maison au carrefour du boulevard Alexandre-Martin et Saint-Martin-du-Mail et un jardin fortement arboré à l'ouest.

L'ouverture prévue au projet scientifique d'intervention a dû être réduite en raison de la complexité d'accessibilité au terrain, qui a contraint à l'utilisation d'une micro-pelle peu puissante et au bras court.

Seules deux structures ont été observées (une fondation de maçonnerie et une structure en creux indéterminée). Elles ne sont pas antérieures à l'époque moderne. L'épaisseur de la stratification est supérieure à 2,05 m.

À l'issue de l'opération de diagnostic archéologique, les structures ont été fouillées et enregistrées de manière classique. Le remblaiement du sondage a été réalisé immédiatement après sans qu'aucune mesure de protection des vestiges n'ait été nécessaire.

Résultats archéologiques

ÉTAT DES CONNAISSANCES

SITUATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DU TERRAIN

La parcelle BP 4a, couvrant une superficie de 1205 m² et concernée par l'aménagement ayant conduit à la réalisation du présent diagnostic, se situe dans l'intra-muros (ou « intramails ») d'Orléans, sur le front sud du boulevard Alexandre-Martin (**Fig. 1, page 8**). L'emprise de la prescription est globalement quadrangulaire et couvre l'intégralité de la parcelle.

Plus localement, la parcelle BP 4a se situe dans l'angle nord-est d'un îlot délimité au nord par le boulevard Alexandre-Martin, à l'est par la rue Saint-Martin-du-Mail, au sud par la rue d'Alsace-Lorraine et à l'ouest par la place Halmagrand.

La parcelle BP 4a supporte deux constructions. La principale est une maison d'habitation couvrant une superficie de 179 m². Elle s'organise en R+1 avec sous-sol. La seconde est un garage couvrant une superficie de 54 m², seul accès pour véhicules de plain-pied depuis la rue Saint-Martin-du-Mail. L'essentiel de la parcelle est occupé par un jardin paysagé et arboré desservi par des sentiers.

CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Géographie

L'emprise de l'aménagement est localisée en rive droite de la Loire. La rive nord du fleuve est située à une distance minimale de 790 m.

L'altitude du terrain dans l'emprise de l'aménagement est comprise entre 109,00 m au centre et 110,90 m dans l'angle nord-ouest de l'emprise¹. La dénivellation entre ces deux extrêmes est de 1,90 m observée sur une distance de 30 m (soit une pente de 6,3 %). De manière générale, le jardin situé au centre de la parcelle BP 4a présente une altitude inférieure d'environ 1,50 m par rapport à son environnement.

Géologie (avec Wendy Laurent)

Selon la carte géologique au 1/50000e éditée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (Berger, Desprez 1969 ; **Fig. 2, page 19**), l'emprise de l'aménagement du 27 bis boulevard Alexandre-Martin se situe à l'aplomb de la formation m2MCO des marnes et calcaires de l'Orléanais dont la mise en place se fait au Burdigalien (de 20,44 à 15,97 Ma BP). Les formations X dite des « dépôts anthropiques », situées sous le centre-ville actuel, apparaissent à une centaine de mètres au sud, et les formations m2MSO des « marnes et sables de l'Orléanais » datant du Burdigalien apparaissent à environ 230 m au nord-ouest. Précisons que le contexte géologique superficiel comprend également des formations Fw des « alluvions de la haute terrasse de la Loire » et dont la mise en place est plus récente, en l'occurrence au Pléistocène, plus précisément durant la période froide du Riss (de 0,37 à 0,13 Ma BP), formations situées à environ 360 m vers l'est, à partir de la rue de la Manufacture.

Une étude de reconnaissance géotechnique de type G1 a été commandée par Æthica Centre-Val de Loire à la société Ginger-CEBTP dans le cadre du projet de construction qui a motivé le présent diagnostic. Ce sont cinq observations qui ont été pratiquées dans le jardin : un sondage d'absorption d'eau, deux sondages à la ta-

¹ Dans un souci d'éviter les accumulations du sigle « NGF » pour « Nivellement Général de la France », toutes les altitudes présentées dans ce rapport sont entendues comme rattachées à ce cadre.

rière et deux sondages pressiométriques. Deux agents du Pôle d'Archéologie de la Ville d'Orléans étaient présents lors de leur réalisation afin de documenter en amont la stratification du sous-sol par l'examen des matériaux et du mobilier archéologique remontés par la foreuse. Sur les cinq sondages réalisés, le terrain naturel semble avoir été atteint en trois points :

- entre 4,50 et 5,80 m de profondeur pour ST1 ;
- à 3,30 m de profondeur pour SP2 ;
- au plus haut à 5,70 m de profondeur pour ST3.

Il se caractérise par une couche d'argile sableuse susjacent à une couche marneuse.

L'épaisseur des terrains archéologiques est donc comprise entre 3,30 m et 5,70 m. Ces terrains présentent en quantités variables du sable, de l'argile, des fragments de calcaire pulvérulent et des galets de silex. Des vestiges archéologiques de type terre cuite architecturale et céramique ont été remontés dans les cuttings, notamment de la céramique antique.

Les couches anthropiques sont constituées de matériaux similaires au terrain naturel sous-jacent. Il est ainsi difficile d'affirmer avec certitude la profondeur des dépôts anthropiques sans vision en coupe des ter-

rains. Les profondeurs données sont au plus haut. La présence des vestiges archéologiques nous assure de la nature anthropique jusqu'à ces profondeurs.

Un modèle de l'épaisseur archéologique sur le centre-ville d'Orléans a été réalisé à l'aide des données de sondage disponibles (**Fig. 3, page 20**). Au niveau du site étudié, l'épaisseur modélisée est comprise entre 3,30 et 4,70 m, ce qui semble cohérent avec les observations de terrain.

La géologie superficielle des abords du 27 bis boulevard Alexandre-Martin est également documentée par plusieurs opérations archéologiques réalisées à proximité. Un diagnostic a été mené en 2009 à l'angle des rues Saint-Martin-du-Mail et Émile-Davoust, dans l'emprise de l'ancienne poste centrale d'Orléans (Matouchek 2009), dans l'îlot immédiatement au sud du présent diagnostic. Dans le sondage 1, effectué au centre de l'emprise de la prescription, «le substrat semble apparaître à une profondeur de 105,30 m². Il s'agirait d'une couche d'apparence argilo-limoneuse jaunâtre, homogène en dépit de ses passages ocres» (US 1021 ; *ibid.* : 29). L'auteur du rapport de diagnostic pointe cependant la forte divergence entre l'observation archéologique et les résultats des sondages

2 Soit à 3,55 m de profondeur.

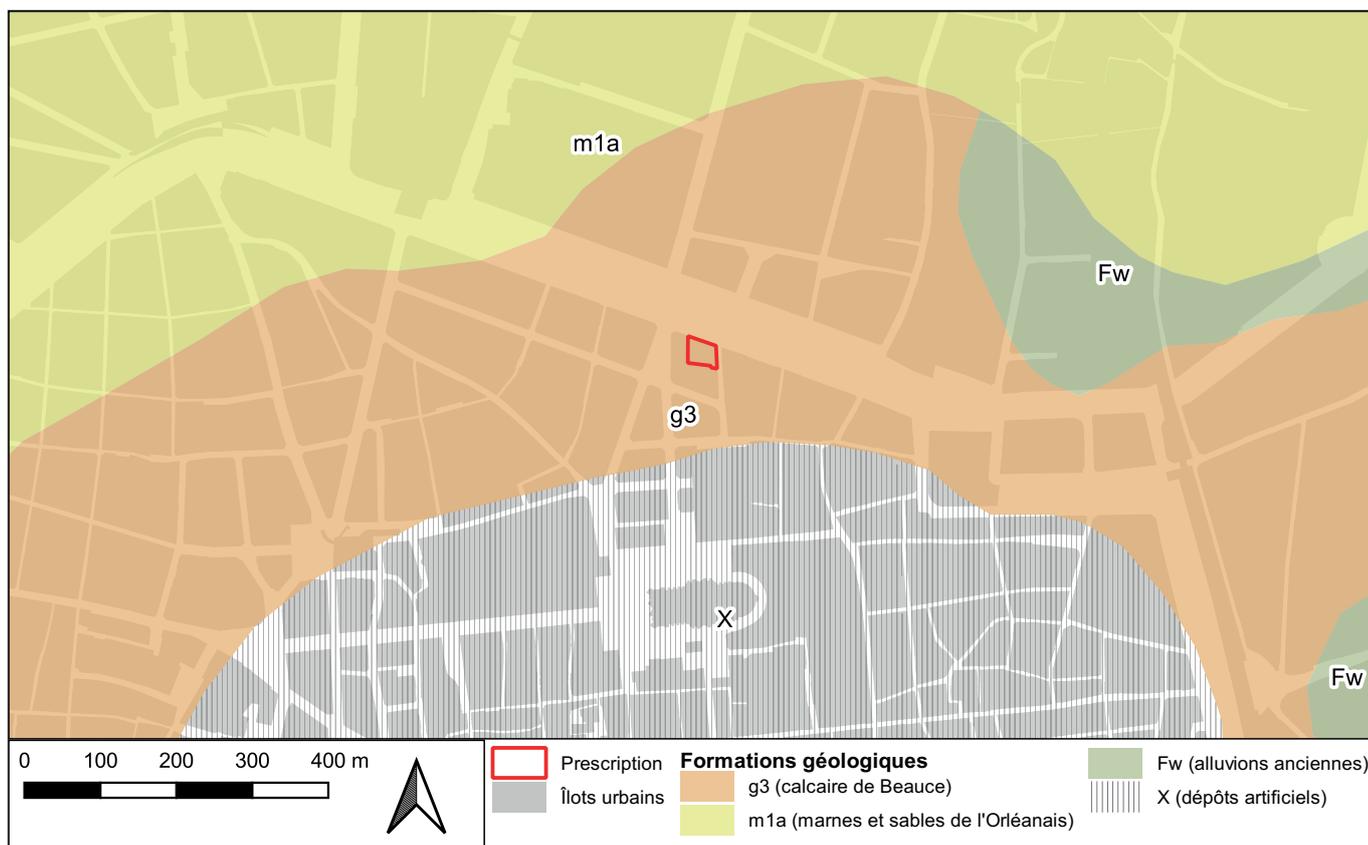


Fig. 2 : Contexte géologique de la ville d'Orléans et du site du 154 rue Saint-Marc en rive droite de la Loire (infographie : B. Lefèvre, PAVO).

géotechniques : à la cote de 105,30 m, l'observation géotechnique n'a semble-t-il pas révélé de niveaux équivalents à l'US 1021 et il faut descendre jusqu'à 102,30 m pour trouver une couche dont la description correspond mieux. L'auteur conclut qu'«il est délicat de statuer sur la nature et l'altitude de l'horizon naturel» (*ibid.*). De manière plus générale, ces éléments de commentaire et l'exiguïté de l'observation de l'US 1021 incite à considérer toute observation d'un niveau naturel à l'angle des rues Saint-Martin-du-Mail et Émile-Davoust comme peu assurée. À 240 m au sud-est, au 51 boulevard Aristide-Briand, le niveau naturel, qui n'a été atteint que par le biais de tariérages manuels, se présente sous la forme d'une matrice argileuse jaune avec des passes plus sableuses. Il a été atteint à la cote de 103,75 m dans la tranchée 1 et à la cote de 104,46 m dans la tranchée 2. L'auteur du rapport de diagnostic discute l'origine de cette différence d'altitude sans pouvoir trancher entre une origine naturelle ou anthropique (Courtois, Ladam 2017 : 34). Enfin, du côté nord du boulevard Alexandre-Martin, un diagnostic mené en 2008 rue Jules-Lemaître (Pouille 2008) a mis en évidence un niveau de limons bruns (US 6) apparaissant à la cote de 104,08 m (- 2,72 m) ; le calcaire de Beauce sous-jacent n'a pas été atteint.

CONTEXTE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Le diagnostic du 27 bis boulevard Alexandre-Martin prend place dans un secteur plutôt bien documenté par l'archéologie préventive au cours de ces dernières années (**Fig. 4, page 22**).

Préhistoire

Les éléments matériels relevant de la Préhistoire découverts sur le coteau en rive droite de la Loire l'ont été dans l'espace situé au nord-est, sur des sites dispersés à l'échelle du centre-ville (Palais de Justice, rue de la Bretonnerie, îlot de la Charpenterie, sites des Halles-Châtelet, du parc de la Motte-Sanguin et de Saint-Pierre-Lentin), ce qui pourrait traduire une occupation éparse du rebord du coteau (Joyeux 2014).

Protohistoire

L'élément daté de la Protohistoire le plus proche du 27 bis boulevard Alexandre-Martin est le probable fossé formant fortification de l'espace urbain gaulois.

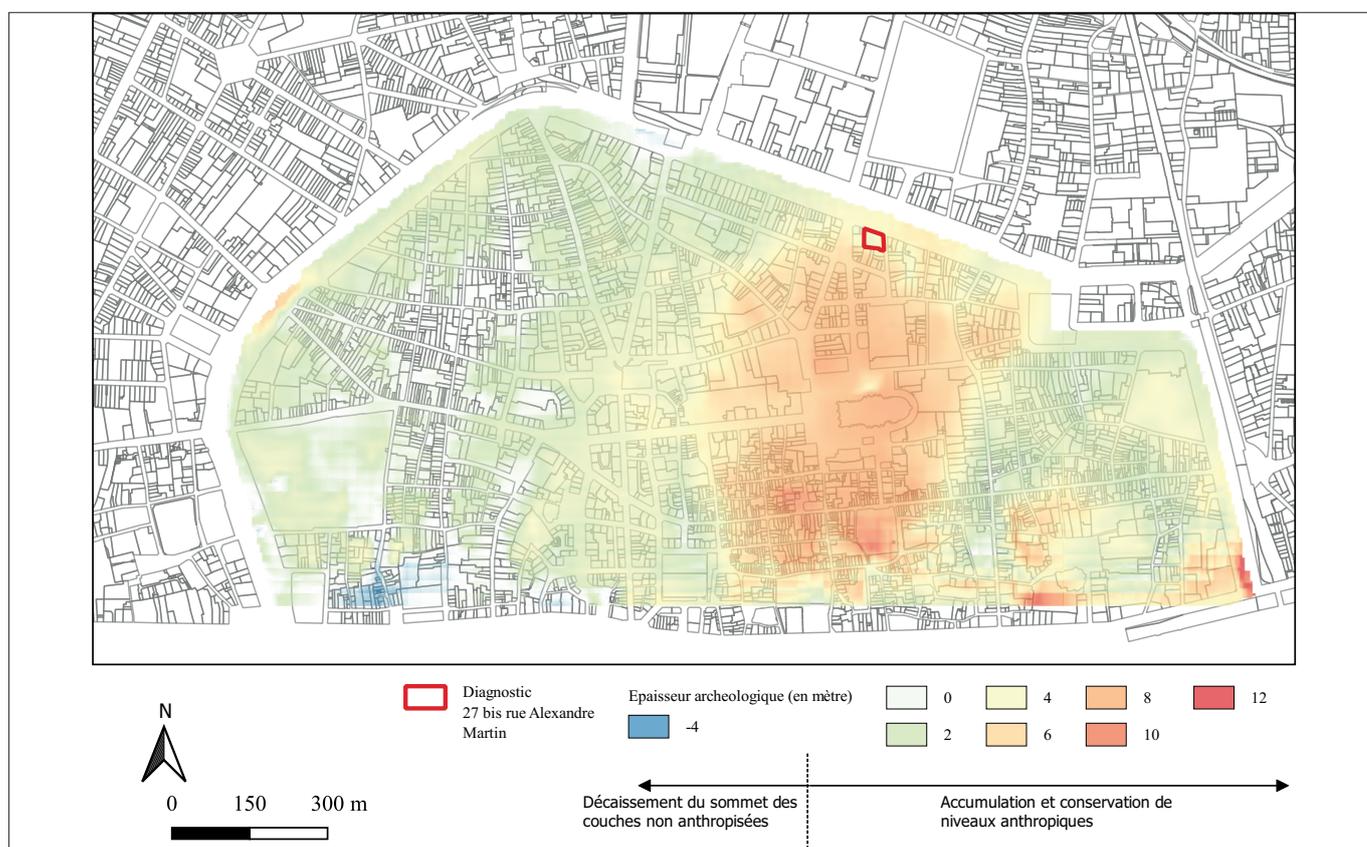


Fig. 3 : Cartographie de l'épaisseur modélisée de la stratification anthropique ou archéologique dans le centre ancien d'Orléans (SIG et infographie : W. Laurent, PAVO).

Son emprise restituée se situe à 175 m au sud de la parcelle BP 4a. Cette fortification est documentée par la fouille de l'îlot Calvin (site 190 ; Josset, De Muyl-der 2012 ; Josset *et al.* 2013) et par le diagnostic mené dans le collège Anatole-Bailly, rue Jeanne-d'Arc (site 265 ; Jesset 2015 ; Jesset 2017 ; Cinçon *et al.* 2020) et pourrait correspondre à celle mentionnée à mots couverts par Jules César dans son *De Bello Gallico* (VII, 11 ; Joyeux 2014 : 27).

Antiquité

Le diagnostic archéologique mené rues Saint-Martin-du-Mail et Émile-Davoust (site 180 ; Mataouchek 2009) montre une première période d'occupation, stratigraphiquement divisée en quatre phases, caractérisée par la structure indéterminée F 4 comblée par un sédiment meuble contenant des nodules de calcaire et des charbons de bois (US 1020) daté par le mobilier céramique des 3^e-5^e s. Un remblai vient par-dessus (US 1019) puis une autre structure indéterminée F 2 (qui pourrait être un prolongement de F 4) comblée par un sédiment sombre d'apparence organique par endroits (US 1018), daté par la céramique essentiellement du 3^e s. Un remblai vient recouvrir le secteur (US 1017) avant qu'un creusement rectiligne au profil en v occupe toute la largeur du sondage 1 (F 3) ; son comblement (US 1014, 1015 et 1016) est vraisemblablement daté du 3^e s. (*ibid.* : 30-32). L'auteur du rapport de diagnostic propose que ces phases d'aménagements de l'espace aient été effectuées dans un laps de temps plutôt court. Le dimensionnement des ouvertures de ce diagnostic n'a pas permis de caractériser plus avant ces niveaux.

À une échelle plus large, et au vu des résultats d'opérations situées à plus grande distance du 27 bis boulevard Alexandre-Martin, on constate que le diagnostic se situe en marge de l'emprise restituée de l'agglomération de *Cenabum* alto-impériale.

Moyen Âge, époques moderne et contemporaine

Le 27 bis boulevard Alexandre-Martin se situe à proximité immédiate de l'un des plus vastes objets urbains d'Orléans : la fortification de la fin du 15^e s. En l'espèce, la face interne de la courtine, telle qu'elle est restituée à partir de plusieurs sources figurées, se situe à une trentaine de mètres au nord de l'emprise du diagnostic.

Le sauvetage urgent réalisé en 1986 (code SU 86/73) à proximité du monument aux morts du boulevard Alexandre-Martin a révélé la tour Saint-Esprit de la fortification de la fin du 15^e s. (site 028 ; Lhuillery 1987). Cette structure, flanquée contre la courtine de cette fortification du côté nord (extérieur), est située presque exactement dans l'axe de la rue Saint-Martin-du-Mail, avec le Campo Santo en ligne de mire vers le sud. Un des apports importants de cette observation archéologique est l'existence d'une vaste et profonde salle souterraine. Un puits circulaire puis rectangulaire donnait accès dans un premier temps à une galerie rectiligne de 17,90 m de longueur mais murée au fond se dirigeant vers le sud, dans un deuxième temps à un orifice débouchant sur un conduit vertical – l'auteur du rapport ne propose pas d'interprétation mais il pourrait peut-être s'agir d'un puisard – et enfin à une salle basse de 4,26 m de largeur et de 3,47 m de hauteur sous voûte maximales, au toit en calotte très aplatie. Un remblai d'une épaisseur pouvant atteindre 1,08 m recouvrait le sol. Les murs de cette salle sont montés en moellons calcaires liés avec un mortier de chaux plutôt maigre. Deux ouvertures de 2,50 m de hauteur et de 2,00 m de largeur sont pratiquées dans les murs est et ouest mais l'auteur du rapport ne précise pas leur destination ; des feuillures attestent la présence d'un système de fermeture.

Plusieurs sondages proches du 27 bis boulevard Alexandre-Martin ont été effectués dans le cadre du diagnostic archéologique mené dans le cadre de la construction de la seconde ligne de tramway de l'agglomération orléanaise (Joyeux 2012). En tranche 12, c'est un total de sept sondages qui ont été réalisées selon une organisation qui respecte la mise en place de nouveaux réseaux. Certains n'ont pas été concluants :

le sondage n° 12.01 (au centre du parking à l'est du carrefour) n'a atteint que des remblais qui présentent un fort pendage d'orientation sud-nord et était perturbé par de nombreux réseaux ;

les sondages n°s 12.03, 12.04 et 12.05 situés sur l'axe de circulation actuel nord-sud n'ont livré que des niveaux probablement contemporains ;

le sondage n° 12.06 a peut-être présenté des niveaux de circulation inclus dans une série de remblais mais a également permis d'accéder au terrain naturel (à la cote de 108,00 m), sans qu'aucune interprétation plus poussée ou plus assurée ne soit possible ;

le sondage n° 12.02, en y inversé au centre du carrefour, a montré une première séquence de remblaiement,

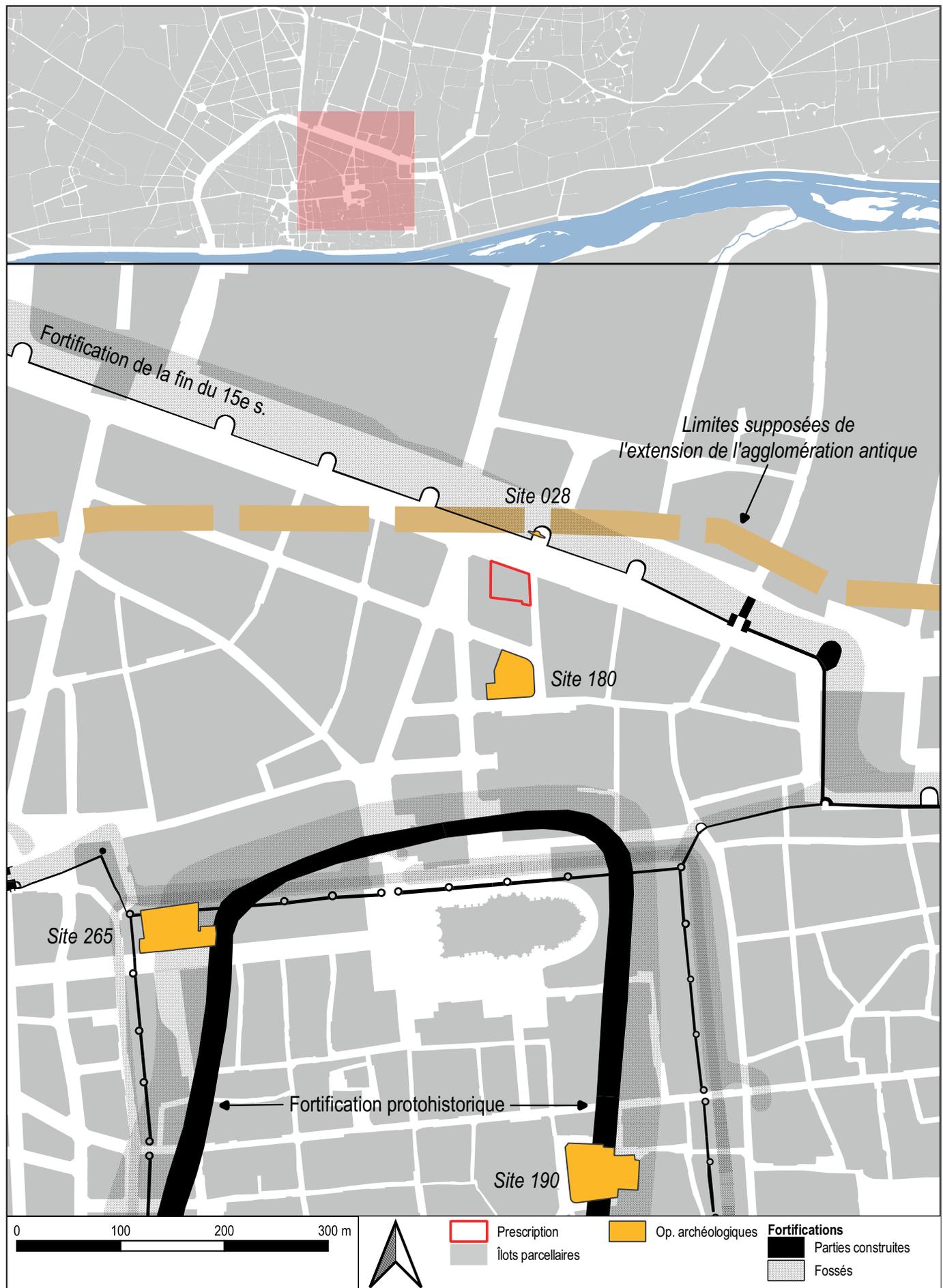


Fig. 4 : Contexte archéologique du 27 bis boulevard Alexandre-Martin (infographie : B. Lefèvre, PAVO).

pouvant présenter un fort pendage et apparaissant à la cote de 108,45 m. Elle est recouverte par un remblai de pierres calcaire et de marne qui sert vraisemblablement de préparation à un sol de graviers de silex roulés pris dans une matrice limono-sableuse gris-beige apparaissant à la cote de 109,20 m, elle-même recouverte par une couche de remblais épaisse de 1,10 m à 1,45 m selon le secteur sur laquelle a été aménagée la rue actuelle. Il est à noter que le log 3 a permis de documenter le terrain naturel (calcaire blanc) qui y apparaît à la cote de 107,00 m ;

le sondage n° 12.07, qui poursuit le sondage n° 12.02 vers le sud-est sur le parking à l'est du carrefour a mis en évidence la maçonnerie M 1 apparaissant à la cote de 109,30 m. Vue sur 0,60 m de longueur en fond de tranchée, sa largeur est de 3,00 m. Contre cette maçonnerie venait un remblai de calcaire pulvérulent mêlé à des poches d'argile verte. L'ensemble était scellé par un nouveau remblai de limon gris, daté par le mobilier céramique du milieu du 18^e s., puis par une dernière séquence de remblaiement d'argile grise et de gravillons calcaires d'une puissance stratigraphique de 1,70 m.

Il ressort de ce diagnostic que la courtine est fortement dérasée jusqu'à la cote de 109,30 m (à 1,70 m sous la surface du sol au moment de l'opération archéologique). Il se pourrait que les sondages n°s 12.02 et 12.06 aient été réalisés dans les fossés : « les remblais partiellement observés sous ces sols sont certainement ceux qui comblent le fossé, les sols matérialisant quant à eux le niveau de chantier du programme de démolition de l'enceinte, voire le nouvel espace de circulation du boulevard » (Joyeux 2012 : 281). Il est également à noter que l'altitude de l'arase de M 1 (c'est-à-dire de la courtine) est approximativement la même que celle des niveaux de sols observés en avant du mur dans les logs 1 et 2 du sondage n° 12.02 : cela correspond à l'altitude du sol au moment de l'abandon du système défensif.

Dans le diagnostic archéologique mené rues Saint-Martin-du-Mail et Émile-Davoust (Mataouchek 2009), une couche d'environ 0,10 m d'épaisseur, sombre et meuble, contenant une assez grande quantité de mobilier (US 1013), est attribuable au Moyen Âge. Si l'essentiel du mobilier céramique est attribuable aux 1^{er}-3^e s., la présence de deux tessons de la fin du 10^e et du début du 11^e s., type de mobilier absent du reste de la stratification, permet d'associer cette couche à cette période. Certaines phases distinguées traduisent vraisemblablement la mise en place du couvent des Jacobins par l'apport régulier de remblais sur une épaisseur constatée de 1,40 m à des fins de nivellement. Ce remblaiement paraît divisé en deux phases, une première

correspondant à la mise en place effective du couvent dans les années 1218-1219 (US 1009 et 1010) et une seconde correspondant à un autre remblaiement daté de la fin du 13^e s. et du courant du 14^e s. (US 1005 et 1007) (*ibid.* : 32-33). Postérieurement à la mise en place du couvent des Jacobins, un terrain est cédé à un particulier qui y a édifié une maison en front de rue avec un jardin exhausé de 0,90 m, ce qui apparaît tant dans le sondage 1 (US 1001 et 1002) que dans le sondage 2 (US 2001 et 2002) – ce sondage a livré un remblai de démolition épais de plus de 2,00 m. Ces remblais, massifs, peuvent être reliés à l'exhaussement du quartier décidé par un arrêté municipal en date du 12 octobre 1827 prescrivant l'obligation pour tous les entrepreneurs de déverser tous déblais de construction dans le secteur (Mataouchek 2009 : 34-35 ; Joyeux 2012 : 264 ; voir Annexes page 43).

La rue Saint-Martin-du-Mail, qui borde la parcelle BP 4a par l'est, possède un odonyme dont l'origine est obscure (Gaillard 1998). Elle s'appelle « rue Tournisse » en 1589 et « Saint-Martin » en 1640 sur le plan de Fleury (Jarry 1916) ; le qualificatif « du Mail » est plus tardif encore, et se réfère aux mails aménagés dans l'emprise de la fortification de la fin du 15^e s. L'obscurité de l'odonyme tient surtout au fait qu'aucune église Saint-Martin n'est connue dans le secteur de la rue. Une tradition locale a voulu y voir l'église Saint-Martin Cuisse-de-Vache, mais celle-ci est désormais assurément localisée dans le cloître de Saint-Aignan (Jarry 1916). L'abbé Gaillard propose que la rue tienne son nom d'une enseigne (Gaillard 1998), élément qui ne laisse pas de traces matérielles.

Au début du 19^e s., les couvents des Jacobins et des Carmélites sont désaffectés. Ils occupaient l'espace situé entre l'hôtel de ville et la cathédrale au sud et la fortification de la fin du 15^e s. (dont le démantèlement débute) au nord. Ces terrains sont acquis par la ville en 1810 avant d'être transférés à l'Armée en 1818 qui décide d'y édifier une caserne. Sans entrer spécifiquement dans le détail de l'histoire de cet objet urbain³, il est possible d'évoquer quelques informations importantes. La caserne et son terrain sont récupérés par la ville dans le cadre d'un échange avec l'armée en 1912 (dans les faits en 1921) afin que puisse être réalisé le projet d'un vaste lotissement dit des « Champs-Élysées ». Après de longues discussions sur la forme à donner au réaménagement du quartier de l'Étape, incluant une réflexion sur le devenir du Campo Santo et du cimetière Saint-Vincent, la forme actuelle, dit « plan

3 Consulter l'exposition virtuelle des Archives municipales et métropolitaines d'Orléans « Du quartier de l'Étape aux Champs-Élysées d'Orléans », <https://archives.orleans-metropole.fr/histoires-dorleans/expositions-virtuelles/du-quartier-de-letape-aux-champs-elysees-dorleans>.

Naudin » est décidée en 1915. La Première guerre mondiale interrompt le programme. En 1921, une première rue (la rue Paul-Fourche) est ouverte. Les constructions des immeubles de rapport se déroulent entre 1927 et 1935. Il est important de noter que la parcelle actuelle BP 4a n'est pas concernée par la caserne puis par l'aménagement du quartier : ainsi, la feuille relative au quartier d'artillerie Duportail du *Petit Atlas des Bâtiments Militaires*, entre autres documents, montre bien que cette parcelle constitue une encoche privée dans l'angle nord-est de la grande masse d'occupation que représente la caserne³.

STRATÉGIES ET MÉTHODES

CONTEXTE ADMINISTRATIF ET PROBLÉMATIQUE SCIENTIFIQUE

Le diagnostic archéologique du 27 bis boulevard Alexandre-Martin fait suite au dépôt d'un permis de construire par Æthica Centre-Val de Loire relatif à un projet de construction d'un immeuble, communiqué au Service régional de l'archéologie de la Région Centre-Val de Loire le 3 mars 2022.

L'arrêté n° 22/0192 du Préfet de la Région Centre-Val de Loire en date du 8 mars 2022 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (voir page 9) fait état que «le site montre un potentiel pour la conservation des vestiges des occupations extra-muros entre la période gallo-romaine et la fin du Moyen-Age» et l'article 3 établit qu'«il s'agit de déterminer la nature des éventuelles occupations antiques en périphérie de l'agglomération et des vestiges de l'urbanisation médiévale antérieure et postérieure à la création de l'enceinte à partir de la fin du XV^e siècle».

MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

Calendrier d'intervention et méthodologie d'ouverture

Avant la réalisation de la phase terrain à proprement parler, une phase préliminaire a consisté dans le suivi non invasif des sondages géotechniques déjà mentionnés plus haut (voir «Géologie» page 18). Ces observations ont été réalisées le 10 mai 2022.

La phase terrain du diagnostic archéologique du 27 bis boulevard Alexandre-Martin s'est déroulée du lundi 27 au mardi 28 juin 2022. Elle a pris la forme de la réalisation d'un unique sondage de 5,76 m² pratiqué dans le jardin au plus près possible de la terrasse.

Le terrassement puis le remblaiement du sondage a été réalisé avec une micro-pelle de 0,8 t montée sur chenilles caoutchouc et équipée d'un godet à lame lisse de 0,80 m de large.

Le dépôt des déblais a été réalisé au plus près du sondage. Le rebouchage a été effectué le mercredi 29 juin dans la matinée.

Une difficulté majeure a été l'accessibilité des engins sur le terrain. La mini-pelle prévue au projet scientifique d'intervention ne pouvait franchir le linteau du garage en raison d'une hauteur de celui-ci insuffisante. Il a donc fallu recourir à une micro-pelle, dont la puissance et la portée moindres n'ont pas permis, par exemple, le retrait d'une maçonnerie traversant le sondage. Cela a également impacté la capacité d'ouverture, ce qui explique la faible superficie du sondage effectivement réalisé.

Méthode de fouille et d'enregistrement

L'équipe archéologique était composée de Benjamin Lefèvre, responsable d'opération, assisté d'Omblin Grosbois, présents en permanence durant l'opération, ainsi que de Wendy Laurent pour l'étude des formations naturelles.

Les observations de terrain ont pris la forme du relevé d'une coupe stratigraphique et de deux logs sur les bords du sondage. Aucune fouille manuelle de

structure n'a été nécessaire, ni aucun prélèvement de sédiments.

L'enregistrement a été réalisé sur la base d'unités stratigraphiques (US) numérotées de 1000 à n avec incrémentation à l'unité, lesquelles US sont regroupées, si nécessaire, en faits numérotés de 1 à n selon le même principe. Les informations stratigraphiques ont été consignées sur les minutes de terrain puis versées dans la base de données CADoc version 2.1 durant la phase d'étude. Cette base de données a également reçu les informations relatives au mobilier archéologique ainsi qu'à la documentation graphique (minutes de terrain, photographies) afin de relier ces données avec les unités stratigraphiques et de faciliter la navigation entre tous ces éléments. Les relations stratigraphiques ont été vérifiées, le diagramme établi et l'ensemble des informations confirmées par le biais du Stratifiant¹ v. 0.3.5.

Les levés topographiques ont été réalisés par triangulation. En effet, il n'existait pas, à proximité du 27 bis boulevard Alexandre-Martin, de bornes SIGOR en nombre suffisant sur lesquelles raccrocher une topographie au tachéomètre telle qu'on peut l'effectuer classiquement. Il a donc été nécessaire de procéder à un relevé au décamètre par triangulation en prenant en référence la terrasse de la maison et dont l'emprise était disponible sous SIG. L'altitude de référence a pu être projetée de proche en proche par plusieurs visées à la lunette depuis la borne SIGOR 5402 située plus au sud dans la rue Saint-Martin-du-Mail. Dans l'emprise de la parcelle BP 4a, l'altitude de référence a été prise au niveau d'un des seuils de porte-fenêtre donnant sur le jardin et dont la valeur a été calculée à 110,49 m. Le système de coordonnées de référence utilisé pour cette opération est le RGF-93/Lambert-93, conformément au décret n° 2000-1276 modifié du 26 décembre 2000.

Les photographies réalisées sur le terrain ont été effectuées avec un appareil photo numérique Pentax K-70. Elles ont été enregistrées au format JPEG à une résolution de 300 ppp. Durant la phase d'étude, les noms des fichiers ont été modifiés selon le modèle « [numéro de site Patriarche]_[numéro de 001 à nnn] », soit par exemple « 45234339_001 » afin de permettre les relations documentaires dans la base de données.

¹ Conçu, développé et maintenu par Bruno Desachy (Ministère de la Culture et de la Communication), il s'agit d'un classeur Excel utilisant des formules Visual Basic construisant automatiquement un diagramme stratigraphique à partir des informations relationnelles d'antéro-postériorité et de phasage associées aux unités stratigraphiques. En l'occurrence, les informations sont semi-automatiquement issues de la base de données CADoc utilisée au Pôle d'Archéologie de la Ville d'Orléans. Cet outil est, entre autres, capable de déterminer les erreurs relationnelles et de proposer des synchronismes.

Les informations spatialisées ont été traitées par le biais du logiciel de SIG QGIS 3.16.6 Hannover, qui a aussi permis la conception et la production des documents cartographiques intégrés au présent rapport. L'infographie des dessins au trait (coupe et logs) et la réalisation des planches illustratives ont été effectuées avec le logiciel de DAO Adobe Illustrator 2021. Enfin, ce rapport a été mis en page avec le logiciel de PAO Adobe InDesign 2021, puis imprimé et assemblé par le service de reprographie de la ville d'Orléans.

DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE



Fig. 6 : Vue de la partie nord du jardin avant terrassement (cliché n° 452340339_001 : B. Lefèvre, PAVO).



Fig. 7 : Vue du jardin avant le démarrage du terrassement, centrée sur la future emprise du sondage (cliché n° 452340339_002 : B. Lefèvre, PAVO).



Fig. 8 : Vue de la partie ouest du jardin avant terrassement (cliché n° 452340339_005 : B. Lefèvre, PAVO).

PRÉSENTATION DE L'OUVERTURE

L'opération de diagnostic a pris la forme de la fouille d'un unique sondage. Initialement prévu de forme carrée de 2 m de côté, il a été étendu vers le nord sur près d'un mètre en raison de la présence d'une maçonnerie qui aurait trop restreint l'ouverture si l'on s'était limité à une emprise de 2 m × 2 m. Le sondage affecte donc la forme d'un parallélogramme de 2,00 m de côté nord, de 2,61 m de côté est, de 2,20 m de côté sud et de 2,88 m de côté ouest, pour une superficie définitive de 5,76 m² (**Fig. 9, page 28**).

La **Fig. 5 ci-dessous** présente les surfaces concernées par les différents éléments surfaciques ainsi que les proportions que cela représente. Le sondage finalement ouvert ne couvre que 0,6 % de l'emprise accessible de la prescription. L'écart avec la visée théorique de 10 % d'ouverture est très important, mais cela doit être pondéré par les difficultés techniques évoquées plus haut (voir page 25) et par le fait que les arbres du jardin devaient être conservés. Il était donc impossible de s'en approcher avec la micro-pelle.

Les **Fig. 6 à Fig. 8 ci-contre** donnent un aperçu du jardin avant le début du diagnostic archéologique et suggèrent bien les contraintes végétales. Dans un souci de gain de temps au vu de la faible puissance de la micro-pelle et pour éviter les phénomènes racinaires, il n'a pas été envisagé de déterrer le petit bosquet au centre de la pelouse.

Éléments	Surface (m ²)	Part (%)
Parcelles BP 4a	1205	100
Emprise de la prescription	1205	100
Surface bâtie dans la prescription	233,20	19,3
Emprise du sondage de diagnostic	4,76	
<i>en comptant/excluant le bâti</i>		0,5/0,6

Fig. 5 : Surfaces de l'aménagement, prescrite, bâtie et diagnostiquée, et proportions.

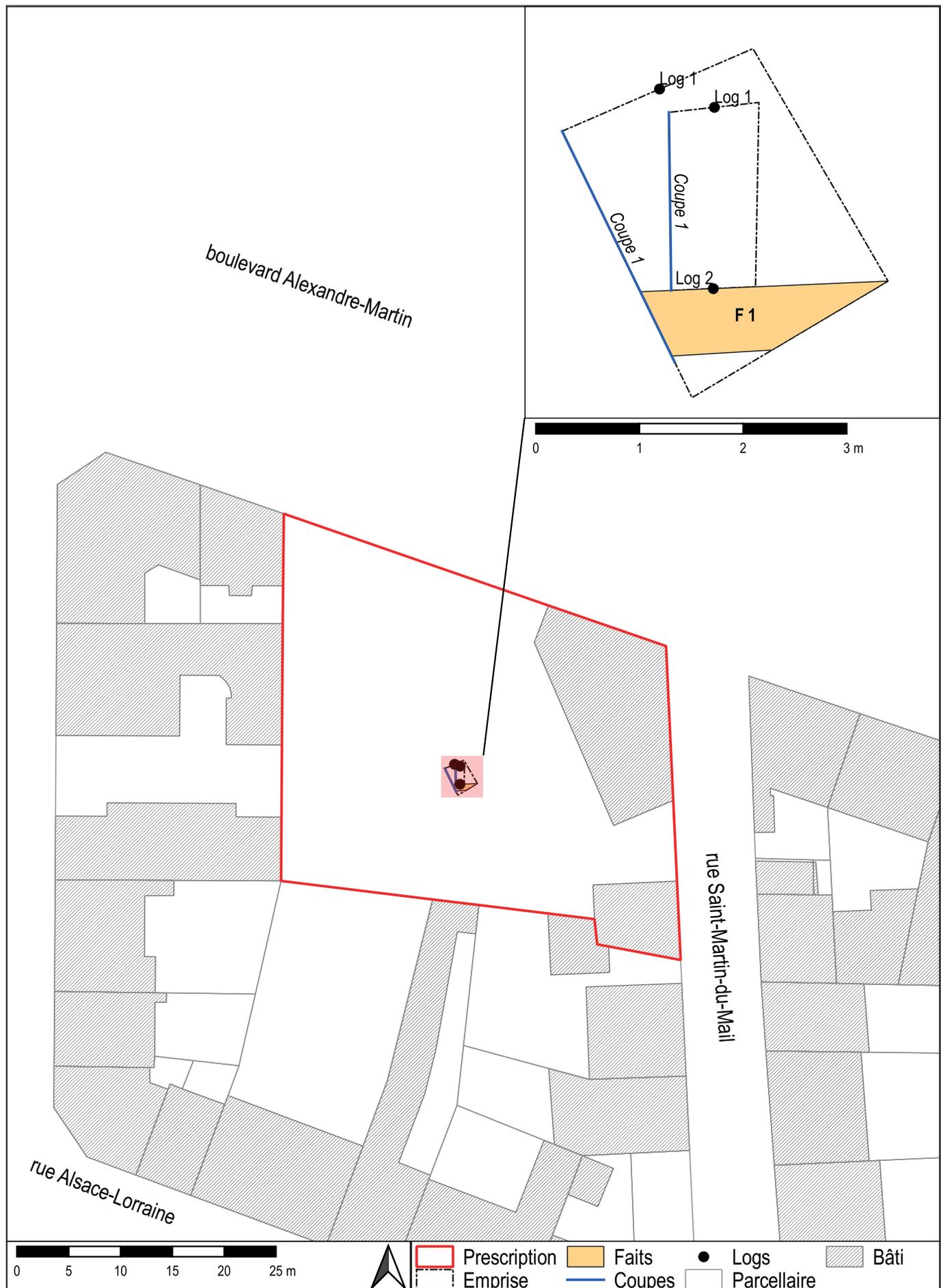


Fig. 9 : Plan masse des structures observées et de la coupe et des logs réalisés (infographie : B. Lefèvre, PAVO).

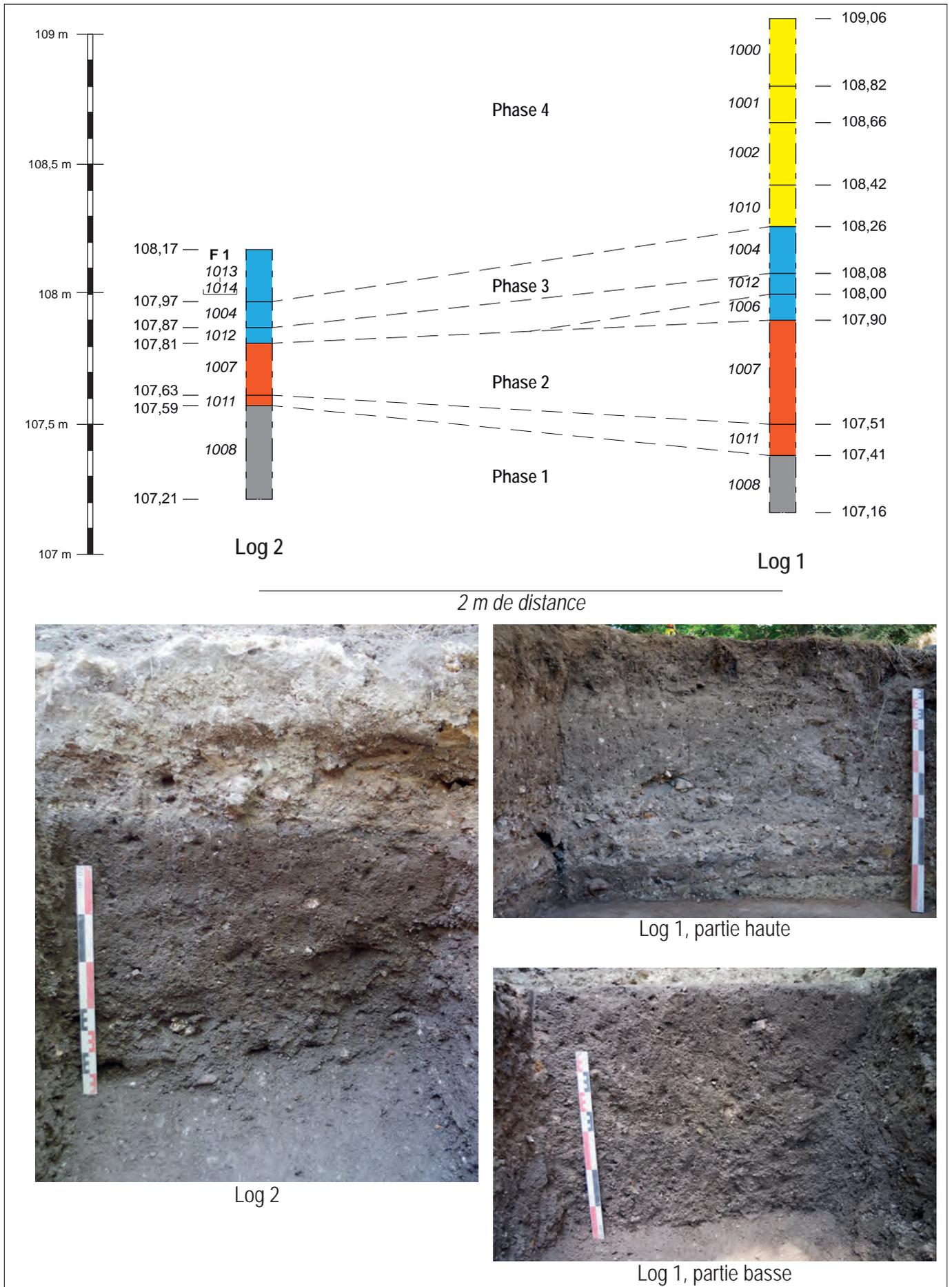


Fig. 10 : Logs 1 et 2 colorisés selon leur phasage (clichés n° 452340339_021 et n° 452340339_034 [log 1] et n° 452340339_024 [log 2] : B. Lefèvre, PAVO ; relevés : B. Lefèvre et O. Grosbois, PAVO ; infographie : B. Lefèvre, PAVO).

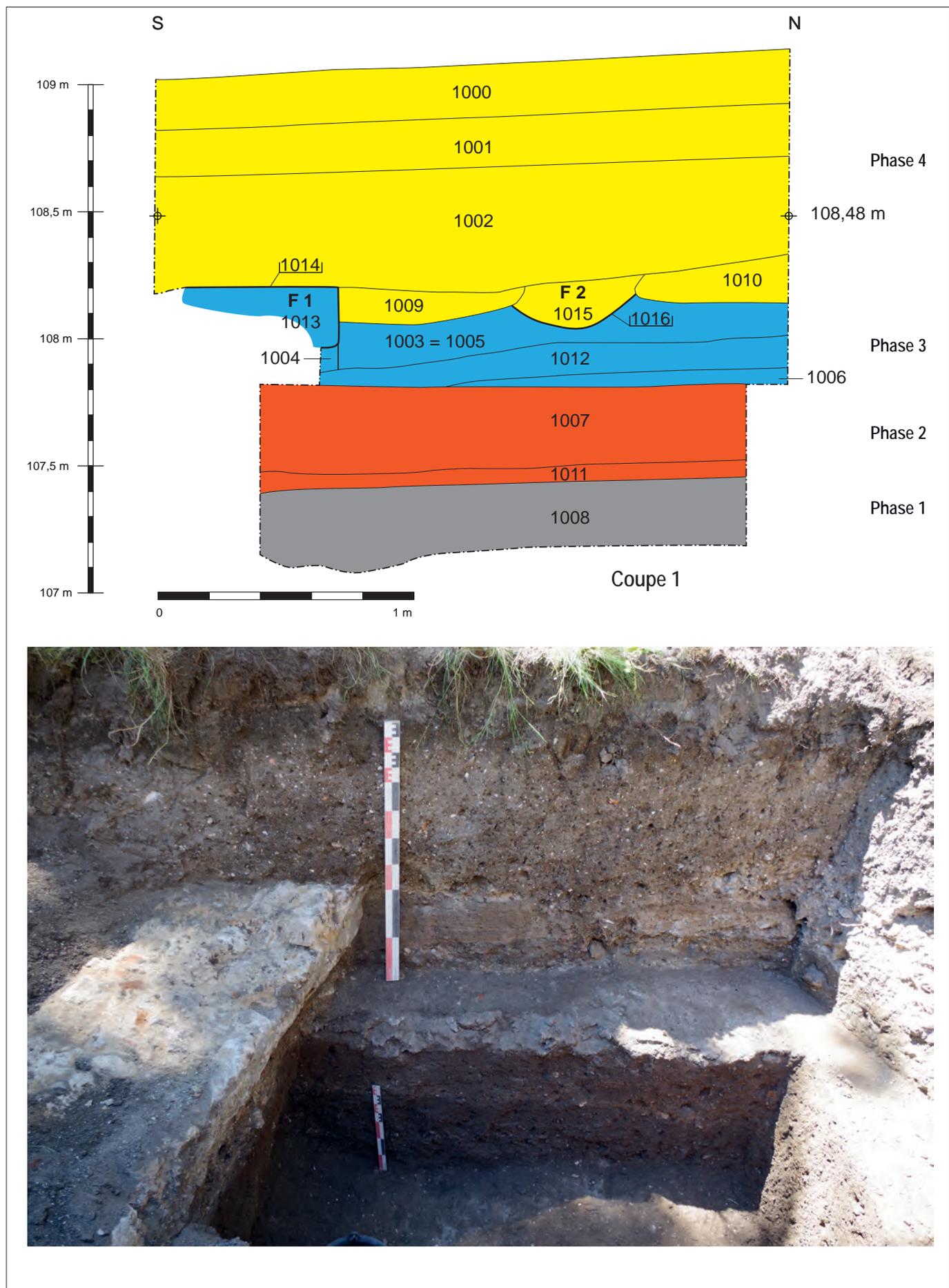


Fig. 11 : Coupe 1 colorisée selon son phasage (clichés n° 452340339_032 : B. Lefèvre, PAVO ; relevés : B. Lefèvre et O. Grosbois, PAVO ; infographie : B. Lefèvre, PAVO).

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les relevés phasés des logs sont présentés en **Fig. 10, page 29** et le relevé phasé de la coupe est présenté en **Fig. 11, page 30**.

Il est important de préciser que le terrain naturel n'a pas été atteint au fond du sondage.

Phase 1 (séquence 1, US 1008) : à proximité d'une occupation tardo-antique ?

L'unique unité stratigraphique associée à la séquence 1 et à la phase 1 est un sédiment argilo-limoneux gris foncé, compact et hétérogène, qui présente des passées sableuses et qui contient des inclusions de fragments centimétriques de terres cuites et de céramique (US 1008 ; **Fig. 12 ci-contre**). Ce niveau apparaît à la cote de 107,54 m (dans la coupe 1) avec une épaisseur minimum de 0,38 m donnée par la limite inférieure du sondage. Ce niveau a livré quatre tessons antiques : une assiette en sigillée de la Graufesenque des années 80-120, une cruche en commune claire, un fragment poissé de *dolium* et une amphore vinaire à engobe blanc tous trois datés des 1^{er}-3^e s. Ce niveau a également livré un tesson de Dérivée de Sigillée Paléochrétienne daté des 5^e-6^e s. à pâte calcaire, très fine, dure, de couleur grise, surface engobée luisante, correspondant à une assiette décorée de palmettes complexes (décor de type PB1 04 ou PB1 13), et de rouelles composées de lignes géométriques non répertoriées ; ce pourrait être une production d'Aquitaine (voir l'étude céramique d'O. Grosbois page 44). Le mobilier céramique architectural comprend un fragment de carreau médiéval et un fragment de tomette moderne. Enfin, un fin fragment d'ardoise a été trouvé dans l'US 1008 ; sa nature est indéterminée (couverture ?).

Cette unité stratigraphique peut être interprétée de deux manières différentes. Soit il s'agit du sommet d'un niveau de terre de culture effectivement exploité à la fin de l'Antiquité ou au début du haut Moyen Âge, datation appuyée en grande partie par la présence du tesson de Dérivée de Sigillée Paléochrétienne, et qui serait donc en place, soit il s'agit d'un remblai exogène apporté par une opération de requalification de l'espace réalisée au Moyen Âge ou à l'époque moderne, auquel cas ce serait le mobilier antique (au sens large) qui serait intrusif dans l'ensemble. Le choix de l'interprétation dépend du poids que l'on donne aux quelques éléments postérieurs à l'Antiquité.

La première option est ici retenue. Il ne s'agit probablement pas pour autant de niveaux d'occupation tardo-antiques, mais plus vraisemblablement de niveaux situés à proximité immédiate de ceux-ci et dont le mobilier a pu être remobilisé vers le haut par des actions anthropiques invasives (labours). La proximité d'un site occupé à la période tardo-antique ne doit pas être exclue.

Phase 2 (séquence 2, US 1007 et US 1011) : une phase de mise en culture médiévale et/ou moderne

L'unité stratigraphique basale est un sédiment argileux gris moyen, compact et assez hétérogène, comprenant des inclusions de petits cailloux millimétriques de calcaire de Beauce, de fragments de terre cuite et de mortier ainsi que des nodules d'argile ocre (US 1011 ; **Fig. 12 ci-contre**). Elle apparaît à la cote de 107,60 m dans la coupe 1 et est épaisse de 0,08 m (log 1) à 0,10 m (coupe 1). Ce niveau n'a pas livré de mobilier archéologique.

L'unité stratigraphique sommitale est un sédiment argilo-limoneux gris foncé, compact et hétérogène, qui présente des passées sableuses et qui contient des inclusions de fragments de terres cuites et de céramique (US 1007 ; **Fig. 12 ci-dessous**). Elle présente ainsi un faciès fortement similaire à l'US 1008 qui lui est inférieure, mais l'US 1007 est plus claire. Cette dernière apparaît à la cote de 107,90 m (log 1) et est épaisse de 0,38 m (également log 1). Ce niveau a livré un fragment de panse et un fragment de lèvre de pot, tous deux en grès du Berry, et un fragment de lèvre de coquemar ; ce petit lot est daté des 17^e-18^e s.



Fig. 12 : Vue des US 1008, 1011 et 1007 (de bas en haut) en partie inférieure de la coupe 1 (cliché n° 452340339_030 : B. Lefèvre, PAVO).



Fig. 13 : Vue des US 1006, 1012, 1003 = 1005, 1009, 1010, 1015, 1002, 1001 et 1000 (de bas en haut) en partie supérieure de la coupe 1 (cliché n° 452340339_027 : B. Lefèvre, PAVO).



Fig. 14 : Vue en plan de l'US 1006 ; la césure qui apparaît entre cette unité stratigraphique et la maçonnerie F 1 n'est pas la tranchée de fondation de cette dernière mais un surcreusement involontaire de la micro-pelle (cliché n° 452340339_019 : B. Lefèvre, PAVO).

L'interprétation qui peut être avancée de ce niveau est celle d'une terre de culture exploitée au plus tard à l'époque moderne, mais très vraisemblablement bien plus tôt, *a minima* dans le courant du Moyen Âge.

Phase 3 (séquences 3 et 4)

Un nivellement et/ou un assainissement du terrain (séquence 3, US 1003, 1005, 1006 et 1012)

L'unité stratigraphique basale de cette séquence est un niveau de marne blanche meuble et particulièrement homogène (US 1006 ; **Fig. 13** et **Fig. 14 ci-dessous**). Il apparaît à la cote de 108,01 m (log 1). Le toit de cette couche présente un pendage apparent globalement orienté du sud-ouest vers le nord-est et, de ce fait, ce niveau présente une épaisseur variable : si celle-ci a été enregistrée avec une valeur de 0,10 m dans le log 1 et au niveau de l'extrémité nord de la coupe 1, on remarque qu'elle s'amenuise pour devenir nulle à mesure que l'on se rapproche de l'extrémité sud de la coupe 1. Le bord est du sondage, non relevé et non photographié car ne présentant pas une stratification générale différente du bord ouest, présente une épaisseur d'environ 0,25 m pour l'US 1006. Le mobilier céramique comprend deux tessons antiques correspondant à un fragment d'une amphore vinicole régionale à engobe blanc et à un fragment d'un dolium en céramique commune claire brune régionale, tous deux datés des 1^{er}-3^e s. ; ce mobilier comprend également un fragment de panse en pâte de l'Orléanais avec glaçure verte interne et un fragment de pichet de Dourdan datés des 14^e-15^e s., un fragment de gourde en grès du Beauvaisis et enfin quatre fragments de panses de coquemars en pâte de l'Orléanais datés du 16^e s. Le mobilier céramique architectural comprend un fragment de tegula antique, deux fragments de briques ou de tuiles médiévales et quatre fragments de briques ou de tuiles plates à crochet (voire un carreau de sol ?) modernes ; le mobilier comprenait également un petit fragment de faune indéterminé.

Par-dessus ce niveau de marne vient un sédiment argilo-limoneux gris, assez homogène et modérément meuble, comprenant des inclusions de cailloux de calcaire de Beauce et des fragments de terres cuites (US 1012 ; **Fig. 13 ci-contre**). Elle présente une apparence assez proche de celle d'une marne remaniée, ce qui peut être mis en relation avec la morphologie de l'US 1006 sous-jacente. Elle apparaît à la cote de 108,26 m (log 1) et, selon la même logique que l'US 1006, elle

présente un pendage apparent de son toit du sud-ouest vers le nord-est ; son épaisseur reste toutefois équivalente dans ses différents points d'observation, à une valeur de 0,13 m. Ce niveau n'a pas livré de mobilier archéologique.

Enfin, les unités stratigraphiques sommitales de la séquence 3 sont caractérisées par un sédiment limoneux brun orangé à ocre, meuble et homogène (US 1003 = US 1005 ; **Fig. 13 ci-contre**). Ce niveau apparaît à la cote de 108,14 m et présente une épaisseur de 0,20 m (coupe 1). Si la base de ce niveau présente le pendage apparent du sud-ouest vers le nord-est dû à l'US 1012 sous-jacente, il n'est pas possible de déterminer si son toit en présentait également un, équivalent ou non, en raison des remaniements que le sommet de cette unité stratigraphique a subi. Le mobilier céramique comprend quatre fragments de fonds de coquemar datés du Moyen-Âge ou de l'époque moderne, huit fragments de pichet en grès du Berry-Puisaye, un fragment de bord de pot en pâte de l'Orléanais à glaçure verte, un fragment de panse et un fragment de plat en pâte beige de la forêt d'Orléans à glaçure verte interne datés du 17^e s. ; le mobilier en terre cuite architecturale comprend un fragment de plateau de tuile à crochet moderne. Le mobilier archéologique comprend également un unique élément de faune ainsi qu'un possible petit fragment de verre.

Les niveaux de la séquence 3 correspondent à une séquence de remblaiement du secteur. Ceux-ci ont été déposés après un décaissement ou écrêtage des niveaux antérieurs, ce qui explique pourquoi les US 1006, 1012 et 1003 = 1005 présentent un pendage apparent orienté globalement vers le sud alors que le toit de l'US 1007 est plan. D'après le mobilier céramique essentiellement médiéval et moderne, parmi lequel les éléments antiques paraissent redéposés, cette phase peut être datée de la fin du Moyen Âge et de l'époque moderne, sans qu'il soit possible d'être plus précis.

La construction d'un mur parcellaire (séquence 4, US 1004, 1013 et 1014)

Cette séquence est caractérisée par la présence de la maçonnerie F 1 qui prend en écharpe la partie sud du sondage (**Fig. 15 ci-contre**).

L'unité stratigraphique basale de cette séquence est composée de l'association hétérogène d'un mortier blanc pulvérulent friable et homogène avec de l'argile gris foncé elle-même compacte et hétérogène contenant des inclusions de cailloux de calcaire de Beauce et des fragments de terres cuites architecturales (US

1004 ; **Fig. 16 ci-dessous**). On remarque la présence d'un fin liseré de mortier blanc à la base de cet ensemble. Cette unité stratigraphique apparaît à la cote de 107,98 m (coupe 1) et est épaisse de 0,12 m. Ce niveau n'a pas livré de mobilier archéologique.



Fig. 15 : Vue zénitale de la fondation de maçonnerie F 1 (cliché n° 452340339_017 : B. Lefèvre, PAVO).



Fig. 16 : Vue de la fondation de maçonnerie F 1 (US 1013) surmontant l'US 1004 au sommet du log 2 (cliché n° 452340339_024 : B. Lefèvre, PAVO).

La principale unité stratigraphique de cette séquence est la maçonnerie proprement dite, constituée de blocs de calcaire de Beauce et de quelques terres cuites architecturales (briques, tomettes) noyés dans un mortier blanc jaunâtre assez grossier (US 1013 ; **Fig. 16, page 33**). Cette maçonnerie présente une longueur minimale de 2,34 m, une largeur de 0,60 m et une épaisseur conservée de 0,24 m. Elle apparaît à la cote de 108,17 m (coupe 1 et log 2). Profitant d'un prélèvement du mortier, un fragment de carreau de sol et un fragment de tuile à crochet ont été indirectement préservés.

Les deux unités stratigraphiques positives de la séquence 4 prennent place dans un creusement en tranchée étroite, vertical et à l'aplomb des bords de l'US 1013 (US 1014 ; **Fig. 11, page 30**). Cela est attesté par la conformation du mortier composant la matrice de la maçonnerie, d'une part celui-ci conservant en négatif la conformation de cette tranchée et d'autre part le mortier venant recouvrir les parties extérieures des blocs de calcaire de Beauce et les terres cuites architecturales qui y étaient noyés.

La conformation (notamment sa largeur) de la maçonnerie suggère que la hauteur du mur qui pouvait s'élever sur cette fondation correspondait vraisemblablement à un niveau (rez-de-chaussée).

L'orientation de cette maçonnerie semble perpendiculaire à l'orientation de la rue Saint-Martin-du-Mail. Cet élément permet de proposer que le mur qui la surmontait pouvait avoir une fonction de délimitation parcellaire. Il pouvait également servir de délimitation dans le jardin en s'alignant sur un bâti adossé à la rue, lequel lui était perpendiculaire. Cet élément ne peut être daté directement, par manque d'éléments datants, mais par le biais des relations stratigraphiques, il ne peut être antérieur à la fin du Moyen Âge et trouve vraisemblablement son origine à l'époque moderne.

Phase 4 (séquences 5 à 7)

La démolition du mur parcellaire (séquence 5, US 1009 et 1010)

Cette séquence est représentée par deux unités stratigraphiques qui sont vraisemblablement égales (ou au moins équivalentes) entre elles mais qui ont été distinguées car elles sont physiquement disjointes par la structure F 2 (voir ci-dessous). La première d'entre elles est un niveau de cailloux de calcaire de Beauce

et de silex pris dans une matrice de mortier blanchâtre pulvérulent contenant également un peu d'argile gris clair (US 1009 ; **Fig. 13, page 32**) ; la seconde présente les mêmes caractéristiques physiques, à cela près qu'elle contient quelques rares fragments de terres cuites (US 1010 ; **Fig. 13, page 32**). Enregistrées uniquement dans la coupe 1, elles y apparaissent aux cotes respectives de 108,20 m et de 108,34 m et présentent les épaisseurs respectives de 0,13 m et de 0,20 m. Ces niveaux n'ont pas livré de mobilier archéologique.

Cette séquence pourrait correspondre à l'épandage des matériaux issus de la démolition de la maçonnerie F 1. L'absence de mobilier archéologique ne permet pas de datation directe, mais celle-ci remonte au plus tôt à l'époque moderne.

Une structure en creux indéterminée (séquence 6, US 1015 et 1016)

La séquence 6 correspond à une possible structure en creux (F 2). Celle-ci se caractérise par un creusement aux bords évasés et au fond légèrement plat, de 0,48 m de largeur et de 0,20 m de hauteur (US 1016 ; **Fig. 11, page 30 ; Fig. 13, page 32**), comblé par un sédiment argilo-limoneux gris foncé compact et hétérogène (US 1015). La structure F 2 apparaît à la cote de 108,24 m. Le comblement n'a pas livré de mobilier archéologique.

À la fouille, la question de la réalité de la structure F 2 (notamment le fait qu'il ne s'agisse pas d'un plaquage de sédiment) s'était posée. L'interprétation de cette structure est malaisée, son observation étant particulièrement limitée. En effet, elle n'est pas apparue en plan lors du décapage ni dans la coupe est du sondage. Sa conformation suggère qu'il s'agit soit d'un trou de poteau soit d'une extrémité de fossé, avec une préférence pour cette dernière option en raison de son dimensionnement. Elle ne peut pas être datée avec précision et remonte au plus tôt à l'époque moderne.

L'usage en culture récent du terrain (séquence 7, US 1000, 1001 et 1002)

L'unité stratigraphique basale de cette séquence est un sédiment argilo-limoneux gris foncé, assez meuble et hétérogène (US 1002 ; **Fig. 13, page 32**). Ce niveau apparaît à la cote de 108,72 m (coupe 1) et possède une épaisseur maximale de 0,49 m. Il s'agit d'un remblai apporté pour enrichir une terre de culture. Le mobilier céramique comprend un fragment de panse d'un pot en céramique commune claire ligérienne daté

de l'Antiquité, un fragment de bord à lèvre ronde d'un pot en commune sombre lissée à pâte kaolinique des ateliers de Gaule du Centre ou de la Sarthe daté de 100-250, un fragment de pot en céramique commune sombre sableuse locale à lèvre au bout arrondi, à parement externe droit et à creusement interne daté de l'Antiquité, un fragment de panse d'amphore vinaire régionale à engobe blanc, un fragment d'assiette en *terra nigra* à pâte kaolinique des ateliers de Gaule du Centre de type Menez 33 daté de 15 avant notre ère à 25 de notre ère ; le mobilier postérieur inclut un fragment de rebord de jardinière, un fragment d'anse et un fragment de panse en pâte de l'Orléanais datés du 16^e s., un fragment de grès du Beauvaisis et un fragment de fond en pâte de l'Orléanais orange avec glaçure verte datés des 16^e-17^e s. et enfin un fragment de faïence blanche daté du 18^e s. le mobilier en terre cuite architecturale comprend un fragment de *tegula* antique résiduel et un fragment de brique à crochet moderne ; le mobilier comprend deux fragments de faune ; enfin, il comprend un élément en fer de forme quadrangulaire et de nature indéterminée.

Vient par-dessus un sédiment argilo-limoneux gris foncé, compact et hétérogène, comprenant des inclusions décimétriques de terres cuites, de cailloux de calcaire de Beauce et de mortier pulvérulent (US 1001 ; **Fig. 13, page 32**). Ce niveau apparaît à la cote de 108,92 m (coupe 1) et présente une épaisseur régulière de 0,19 m. Comme pour l'US 1002 sous-jacente, ce niveau de terre de culture peut provenir d'une opération de remblaiement du secteur. Ce niveau n'a pas livré de mobilier archéologique.

Enfin, l'unité stratigraphique sommitale de cette séquence et de toute la stratification du site est un limon très légèrement argileux, meuble (léger) et homogène, qui correspond à la terre du jardin actuel (US 1000 ; **Fig. 13, page 32**). Elle est située à une altitude de 109,13 m, qui correspond à l'altitude maximale de l'ouverture du sondage, et est épaisse de 0,21 m. Le mobilier céramique comprend deux fragments d'une même assiette en *terra nigra* datés de 25-120 de notre ère, un fragment de lèvre à bandeau daté de la fin du 13^e s., un fragment d'un possible pot à cuire daté des 14^e-15^e s., un tesson en pâte de l'Orléanais avec glaçure verte interne daté des 16^e-17^e s. et un fragment d'anse en faïence de Nevers ; le mobilier céramique architectural comprend un fragment de brique daté de l'époque moderne, trois fragments de terres cuites architecturales récentes et deux fragments de possibles tuiles plates de datation indéterminée ; un élément en alliage cuivreux comportant un ressort en spirale et de fonction indéterminée a également été trouvé dans cette unité stratigraphique.

Les niveaux de cette séquence correspondent à un usage en culture, que celui-ci soit agricole ou ornemental. Cette activité suit un nouveau décaissement du terrain, comme en témoignent d'une part l'arasement de la maçonnerie F 1, dont il ne reste plus que la base de la fondation, et d'autre part la faible épaisseur des dépôts de matériaux de la démolition de la même maçonnerie (US 1009 et US 1010). La mise en place des niveaux de cette séquence remonte peut-être à la fin de l'époque moderne mais plus vraisemblablement à l'époque contemporaine. Les éléments antiques sont intrusifs et trouvent vraisemblablement la raison de leur emplacement ici dans l'arrêté municipal en date du 12 octobre 1827 mentionné plus haut (voir page 21) et qui interdit aux entrepreneurs de faire sortir leurs déblais d'Orléans.

CONCLUSION

L'intérêt de ce diagnostic archéologique est d'être situé dans l'*intra-mails* d'Orléans, à proximité d'une autre opération qui avait livré des éléments de l'Antiquité tardive. Il permet de préciser quelque peu la connaissance de la stratification à proximité immédiate du pied du rempart de la fortification de la fin du 15^e s., qui, pour rappel, correspond approximativement au mur parcellaire actuel sur le boulevard Alexandre-Martin.

La seule structure assurée est une fondation de maçonnerie dont l'orientation semble respecter la perpendiculaire de celle de la rue Saint-Martin-du-Mail. La fonction du mur qui surmontait cette fondation reste indéterminée car totalement supprimée, mais on peut supposer qu'il servait à délimiter des espaces au sein de la propriété, voire entre deux propriétés – la première hypothèse paraît la plus probable. Cette maçonnerie a probablement été mise en place à l'époque moderne, sans qu'il soit possible de préciser cette date.

En revanche, l'unité stratigraphique basale a livré des éléments céramiques antiques dont un tessou daté des 5^e-6^e s. S'il ne s'agit pas d'un niveau d'occupation mais d'un remblai, ce mobilier trahit toutefois une présence humaine à proximité immédiate (en-dessous ?) de l'emprise du diagnostic. Cet élément est à mettre en parallèle avec les résultats similaires pour le diagnostic réalisé en 2009 au carrefour des rues Saint-Martin-du-Mail et Émile-Davoust évoqués dans la présentation du contexte de l'opération. Toutefois, les niveaux antiques y apparaissent à 106,60 m, alors que sur le site du 27 bis boulevard Alexandre-Martin ils se situent à la cote de 107,54 m, ce qui correspond plus aux altitudes observées sur le site de Saint-Michel, place de l'Étape, pourtant plus éloignés (107,40 à 107,80 m ; Petit 1983).

Le site du 27 bis boulevard Alexandre-Martin a livré une stratification reconnue par l'archéologie épaisse d'un minimum de 2,05 m, mais il ne faut pas oublier que les sondages géotechniques réalisés à la tarière en amont de l'opération de diagnostic ont mis en évidence une stratification anthropisée épaisse, selon les points d'observation, de 3,30 m à 5,70 m. Cette puissance stratigraphique est plus en accord avec les données produites par les opérations archéologiques menées dans l'environnement du 27 bis boulevard Alexandre-Martin (**Fig. 17, page 37**) et correspond mieux à une épaisseur stratigraphique classiquement attendue dans un contexte pleinement urbain. La différence d'alti-

tude d'apparition des niveaux antiques entre les deux sites proches du 27 bis boulevard Alexandre-Martin et du carrefour des rues Saint-Martin-du-Mail et Émile-Davoust provient vraisemblablement d'opérations de décaissements et de remblaiements, que certaines unités stratigraphiques de la première opération mentionnée laissent deviner. Il reste que l'on ne peut déterminer le rythme et la méthodologie de ces terrassements.

Les résultats de cette opération de diagnostic archéologique sont succincts. Ceci est notamment dû aux contraintes techniques d'accessibilité au terrain qui ont nécessité l'usage de moyens mécaniques limités, et en tout état de cause insuffisants pour atteindre le terrain naturel. Les comparaisons qui peuvent être proposées avec des sites plus ou moins proches mais localisés dans le même contexte géographique (à distance de la Loire, sur le plateau) laissent penser qu'une bonne partie de la stratification anthropique, correspondant aux niveaux proprement antiques (et potentiellement protohistoriques) est toujours présente et n'a pas pu être vue. Les observations et surtout le mobilier qui a pu être trouvé dans les niveaux les plus inférieurs de la stratification apportent tout de même de nouveaux éléments, certes fugaces mais réels, relatifs à l'extension et à l'économie de l'occupation urbaine tardo-antique d'Orléans.

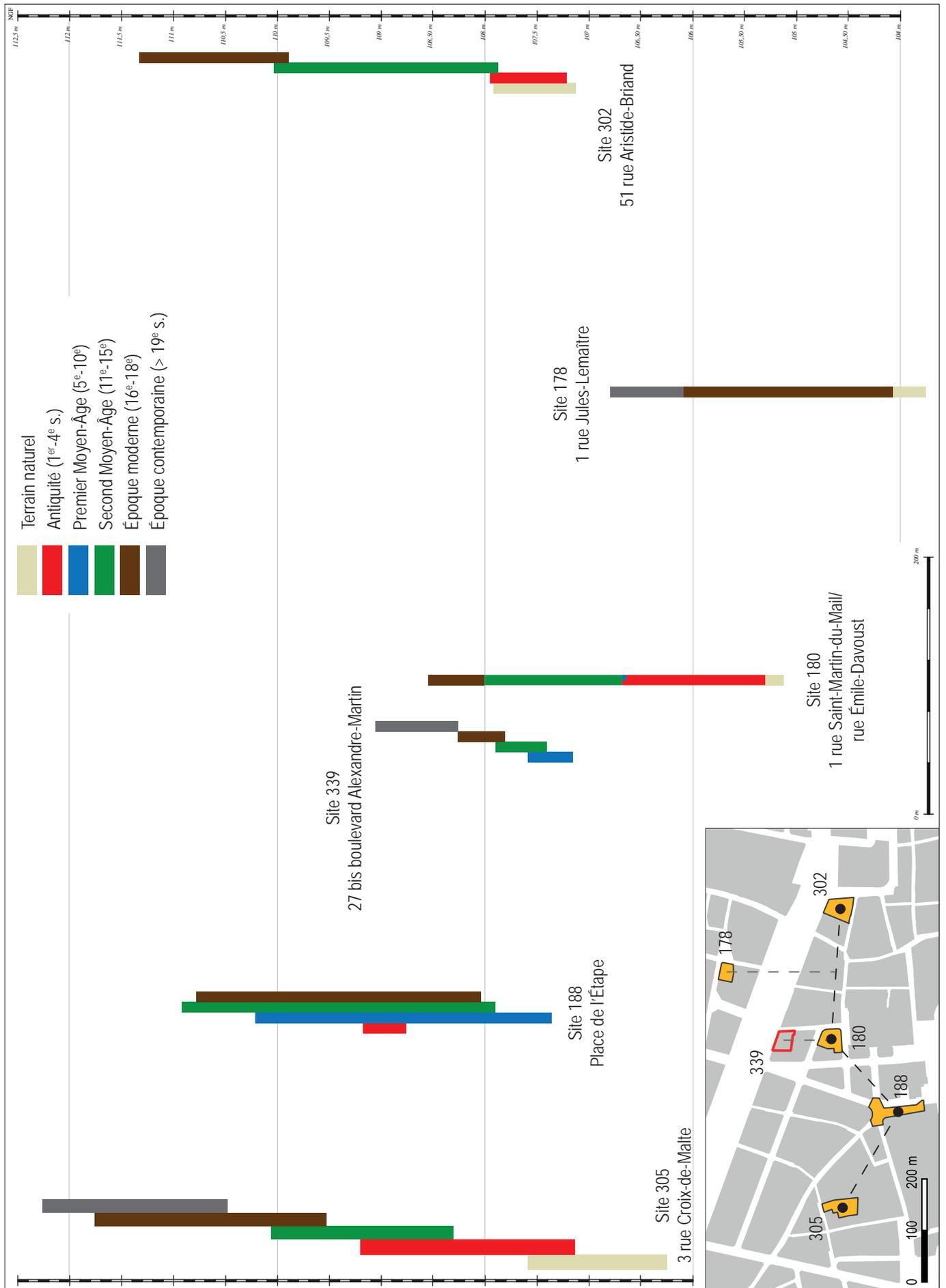


Fig. 17 : Profil ouest-est restitué du nord du centre-ville d'Orléans (infographie : B. Lefèvre, PAVO).

BIBLIOGRAPHIE

Berger, Desprez 1969

BERGER G., DESPREZ N., *Carte géologique à 1/50000, Orléans, XXII – 19, Notice explicative*, Orléans : BRGM, , XXII.

Bonifay et al. 2007

BONIFAY M., RAYNAUD C., BERTHAULT F., BIEN S., BOUCHARLAT E., FOY D., MUKAI T., «Échanges et consommation», *Gallia*, 64, pp. 93-161.

Brulet et al. 2010

BRULET R., VILVORDER F., DELAGE R., *La céramique romaine en Gaule du Nord : dictionnaire des céramiques. La vaisselle à large diffusion*, Turnhout : Brepols.

Chambon 2013

CHAMBON M.-P., «Les importations de vaisseles fines à la fin de l'Antiquité à Orléans (Loiret) : l'exemple des Dérivées-de-Sigillées Paléochrétiennes», in *Actes du congrès de la SFECAG d'Amiens, 9-12 mars 2013*, Marseille : SFECAG, pp. 529-534.

Cinçon et al. 2020

CINÇON L., ALIX C., JESSET S., *Orléans, collège Anatole Bailly, 24 rue Jeanne d'Arc, Rapport de diagnostic archéologique*, Orléans : Pôle d'archéologie.

Courtois, Ladam 2017

COURTOIS J., LADAM A., *Orléans, 51 Boulevard Aristide Briand (45 234 302 OP), Rapport de diagnostic archéologique*, Orléans : Pôle d'archéologie, Ville d'Orléans.

Gaillard 1998

GAILLARD L., *Histoire des noms des rues d'Orléans*, Communication-Presses-Edition, Romorantin : s.n.

Jarry 1916

JARRY E., «L'église Saint-Martin-Cuisse-de-Vache d'Orléans», *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, 17, 211, pp. 317-327.

Jesset 2015

JESSET S., *Orléans, collège Anatole Bailly (45 234 266 AH), Rapport de diagnostic archéologique*, Orléans : Pôle d'archéologie, Ville d'Orléans / SRA Centre.

Jesset 2017

JESSET S., «Diagnostic archéologique sur le collège Anatole-Bailly d'Orléans : nouveaux éléments sur les enceintes gauloise, antique, et le prieuré Saint-Samson», *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, Tome XXIII, 178, p. 6-17.

Josset et al. 2013

JOSSET D., DE MUYLDER M., FRERE S., *Fouille de l'îlot Calvin (rue Calvin, rue de l'Université et rue du Gros-Anneau). Sur le versant du vallon : des confins de Cenabum au cœur du quartier de l'université médiévale*, Orléans : Inrap / SRA Centre.

Josset, De Muylder 2012

JOSSET D., DE MUYLDER M., *Fouille de l'îlot Calvin (rue Calvin, rue de l'Université et rue du Gros-Anneau), Rapport de fouille*, Orléans : INRAP CIF.

Joyeux 2012

JOYEUX P., *CLEO : rapport de diagnostic. Section Centre : Orléans*, Pantin : INRAP, Centre-Île-de-France.

Joyeux 2014

JOYEUX P. (éd.), *Regards sur Orléans : archéologie et histoire de la ville. Catalogue de l'exposition, musée des Beaux-Arts, 1^{er} avril-6 juillet 2014*, Orléans : Mairie d'Orléans.

Lhuillery 1987

LHUILLERY B., *Fouille de sauvetage d'urgence, Tour du « Saint-Esprit » sur l'enceinte du XV^e s., Rapport de sauvetage*, Orléans : Société française d'étude des souterrains, groupe orléanais.

Mataouchek 2009

MATAOUCHEK V., *Orléans, 1 rue Saint-Martin-du-Mail et rue Emilie-Davoust (Loiret, Centre), Rapport de diagnostic*, Orléans : Inrap CIF.

Menez 1989

MENEZ Y., «Les céramiques fumigées ("Terra Nigra") du Bourbonnais. Étude des collections de Nérès-les-Bains et Châteaumeillant», *Revue Archéologique du Centre de la France*, 28, pp. 117-178.

Petit 1983

PETIT D., «Saint-Michel, 1979 : Rapport préliminaire», *Revue Archéologique du Loiret*, 9, pp. 39-52.

Pouille 2008

POULLE P., *Orléans, rue Jules Lemaître : rapport de diagnostic (45 234 178 AH), Rapport de diagnostic*, Orléans : Inrap / SRA Centre.

Soulas 2000

SOULAS S., «Éléments d'évolution de la céramique estampée d'après les fouilles de la place Camille-Jullian à Bordeaux», in *Actes du congrès de la SFEFAG de Libourne, 1^{er}-4 juin 2000*, Marseille : SFE-CAG, pp. 145-153.

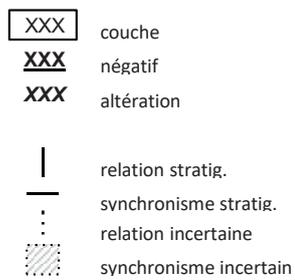
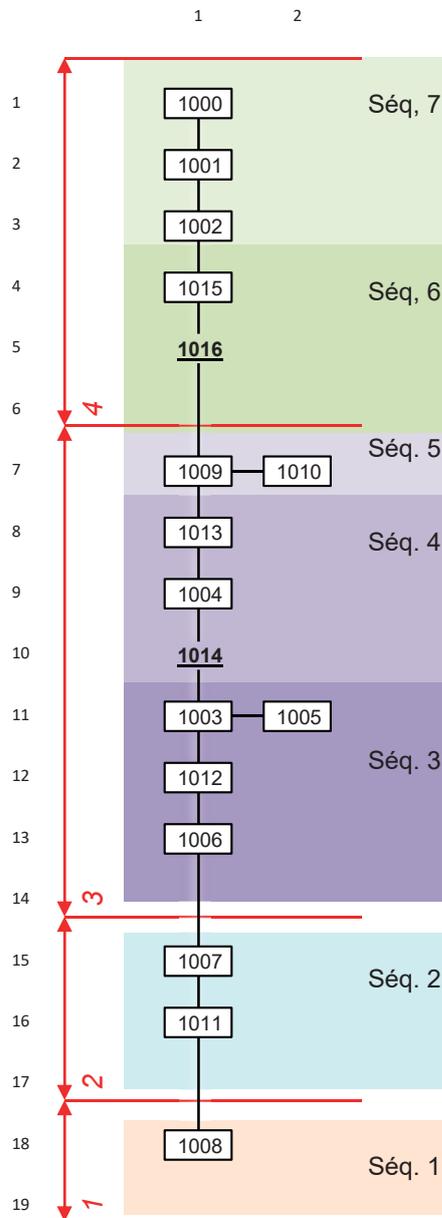
TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : Localisation du diagnostic du 27 bis boulevard Alexandre-Martin en France, dans le Loiret et à Orléans (infographie : B. Lefèvre, PAVO).	8
Fig. 2 : Contexte géologique de la ville d'Orléans et du site du 154 rue Saint-Marc en rive droite de la Loire (infographie : B. Lefèvre, PAVO).	19
Fig. 3 : Cartographie de l'épaisseur modélisée de la stratification anthropique ou archéologique dans le centre ancien d'Orléans (SIG et infographie : W. Laurent, PAVO).	20
Fig. 4 : Contexte archéologique du 27 bis boulevard Alexandre-Martin (infographie : B. Lefèvre, PAVO).	22
Fig. 6 : Vue de la partie nord du jardin avant terrassement (cliché n° 452340339_001 : B. Lefèvre, PAVO).	27
Fig. 7 : Vue du jardin avant le démarrage du terrassement, centrée sur la future emprise du sondage (cliché n° 452340339_002 : B. Lefèvre, PAVO).	27
Fig. 8 : Vue de la partie ouest du jardin avant terrassement (cliché n° 452340339_005 : B. Lefèvre, PAVO).	27
Fig. 5 : Surfaces de l'aménagement, prescrite, bâtie et diagnostiquée, et proportions.	27
Fig. 9 : Plan masse des structures observées et de la coupe et des logs réalisés (infographie : B. Lefèvre, PAVO).	28
Fig. 10 : Logs 1 et 2 colorisés selon leur phasage (clichés n° 452340339_021 et n° 452340339_034 [log 1] et n° 452340339_024 [log 2] : B. Lefèvre, PAVO ; relevés : B. Lefèvre et O. Grosbois, PAVO ; infographie : B. Lefèvre, PAVO).	29
Fig. 11 : Coupe 1 colorisée selon son phasage (clichés n° 452340339_032 : B. Lefèvre, PAVO ; relevés : B. Lefèvre et O. Grosbois, PAVO ; infographie : B. Lefèvre, PAVO).	30
Fig. 12 : Vue des US 1008, 1011 et 1007 (de bas en haut) en partie inférieure de la coupe 1 (cliché n° 452340339_030 : B. Lefèvre, PAVO).	31
Fig. 13 : Vue des US 1006, 1012, 1003 = 1005, 1009, 1010, 1015, 1002, 1001 et 1000 (de bas en haut) en partie supérieure de la coupe 1 (cliché n° 452340339_027 : B. Lefèvre, PAVO).	32
Fig. 14 : Vue en plan de l'US 1006 ; la césure qui apparaît entre cette unité stratigraphique et la maçonnerie F 1 n'est pas la tranchée de fondation de cette dernière mais un surcreusement involontaire de la micro-pelle (cliché n° 452340339_019 : B. Lefèvre, PAVO).	32
Fig. 15 : Vue zénitale de la fondation de maçonnerie F 1 (cliché n° 452340339_017 : B. Lefèvre, PAVO).	33
Fig. 16 : Vue de la fondation de maçonnerie F 1 (US 1013) surmontant l'US 1004 au sommet du log 2 (cliché n° 452340339_024 : B. Lefèvre, PAVO).	33
Fig. 17 : Profil ouest-est restitué du nord du centre-ville d'Orléans (infographie : B. Lefèvre, PAVO).	37
Fig. 18 : Cliché du tesson de Dérivé de Sigillée Paléochrétienne Atlantique issu de l'US 1008 montrant la nature de son décor (cliché : O. Grosbois, PAVO).	45

Annexes

DIAGRAMME STRATIGRAPHIQUE

données importées



ARRÊTÉ DU MAIRE D'ORLÉANS DU 12 OCTOBRE 1827

Nous maire d'Orléans,

Vu la lettre de M. le Préfet à nous adressée le 31 août dernier, relative au nivellement de la cour de la nouvelle caserne, rue des Anglaises ;

Arrêtons :

Art. 1^{er} - A compter de ce jour il est enjoint à tous les architectes, entrepreneurs, maçons et autre habitans de la ville qui ont des ateliers de construction, de faire conduire et transporter tous les décombres, terres ou gravois de démolition et autres à la nouvelle caserne, rue des Anglaises. Il est défendu d'en transporter ailleurs.

Art. 2 - Il est expressement défendu aux portiers de l'Octroi établis aux Portes Bourgogne, St. Vincent, Bannier, St. Jean, Madeleine, Grille St. Laurent, Grille du Quai du Roi & porte du pont, de laisser sortir aucuns tombereaux ou voitures chargés de décombres, terres, gravois de démolition et autres par les portes qui sont confiées à leur garde.

Art. 3 - Toutes permissions contraires au présent données par nous, sont déclarées nulles. MM. les Commissaires de police veilleront à la stricte execution du présent, qui sera imprimé & affiché par-tout ou besoin sera, & les contre-venans seront cités devant le tribunal de police municipale.

Fait en l'hotel de la Maire d'Orléans le 12 octobre 1827.

[Signé : le C^e Dufaur de Pibrac]

ÉTUDE CÉRAMOLOGIQUE (PAR OMBLINE GROSBOIS)

Introduction

Le site de la rue Saint-Martin du Mail a livré quelques tessons datables pour l'essentiel du Haut-Empire (1^{er}-3^e s. de notre ère), notamment du début du 1^{er} s. de notre ère (US 1000 et 1006). L'essentiel de cette céramique est redéposé. Un tesson remarquable de DSPA (Dérivé de Sigillée Paléochrétienne Atlantique) porteur d'une chronologie plus tardive (5^e-6^e s. de notre ère) est à signaler au sein de l'US 1008.

Répartition et caractérisation de la céramique dans les différentes US du site

US 1000

Une assiette en *terra nigra* à pâte kaolinique des ateliers du centre Gaule de type Menez 7-14 (NR = 2 ; NMI = 1) a pu être documentée. Elle peut être datée entre 25 et 120 de notre ère (Menez 1985).

US 1002

Cette US compte six NR pour trois NMI parmi lesquels il est possible d'identifier :

- Une panse d'un pot en céramique commune claire brune ligérienne ;
- Un bord à lèvre ronde d'un pot en commune sombre lissée à pâte kaolinique provenant des ateliers du centre de la Gaule ou de la Sarthe, pouvant être daté entre 100/120 et 250 de notre ère ;
- Un pot en céramique commune sombre sableuse locale à lèvre au bout arrondi, à parement externe droit et à creusement interne ;
- Une panse d'amphore vinaire régionale à engobe blanc ;
- Une assiette en *terra nigra* à pâte kaolinique des ateliers du centre Gaule, de type Menez 33, pouvant être datée de 15 avant notre ère à 25 de notre ère (Menez 1990).

Le contexte est ici mélangé et regroupe de la céramique pouvant être rattachée chronologiquement aux années 15 avant notre ère à 250 de notre ère.

US 1006

Deux fragments pour zéro NMI ont été relevés dans ce niveau. Il s'agit d'une panse d'amphore vinaire régionale à engobe blanc et un tesson en commune claire brune régionale appartenant à un *dolium*. Ces éléments sont rattachables à une chronologie large, allant du 1^{er} au 3^e s. de notre ère.

US 1008

Un fragment de Dérivé de Sigillée Paléochrétienne Atlantique (DSPA) a pu être documenté au sein de l'US 1008 (**Fig. 18, page 45**), il s'agit d'une assiette décorée de palmettes complexes : d'un décor de type PB1 04 ou PB1 13 et de rouelles composées de lignes géométriques non répertoriées (Soulas 2000), mais déjà documentées à Orléans, notamment sur des assiettes de type Rigoir 4 (Rigoir *et al.* 1973). Il s'agit de la forme la plus courante dans le secteur et qui est typique du répertoire aquitain (Chambon 2013, fig. 7, n° 12 ; Soulas 2000). Les caractéristiques techniques de ce tesson s'intègrent à ceux homogènes, déjà documentés au sein du corpus de la DSPA à Orléans : la pâte est calcaire, très fine, dure, de couleur grise et la surface porte un engobe luisant, ici partiellement conservé (Chambon 2013 : 531). Il s'agit très probablement d'une production Aquitaine. Ce tesson peut être daté du 5^e ou du début du 6^e s. de notre ère, à l'instar des autres découvertes orléanaises dont il se rapproche (Chambon 2013 ; Bonifay *et al.* 2007 : 107). Si le niveau dans lequel se trouve ce tesson est bien en place et non remanié, alors le site de la rue Saint-Martin-du-Mail vient compléter les données sur la DSPA à Orléans, dont les contextes documentés jusqu'alors se trouvaient cantonnés au sein du *castrum* ou à proximité de l'enceinte urbaine d'Orléans bâtie dans le dernier quart du 4^e s. de notre ère, et ayant livré de la DSP : « Îlot Nazareth », « ZAC Bourgogne », « La Charpenterie », « ZAC des Halles », « Place du Châtelet », « Place Sainte-Croix », « Place de l'Étape », près de la cathédrale Sainte-Croix, « Place de Gaule, la Fontainerie » et au niveau du sanctuaire antique du site de la « Fontaine de l'Étuvée » (Chambon 2013 : 533).

Ce tesson de DSPA s'accompagne d'un fragment d'assiette de sigillée de la Graufesenque (fabrique 3 : 80 à 120 de notre ère) (Brulet *et al.* 2010 : 83-85), d'un tesson d'une cruche en céramique commune claire, d'un élément poissé d'un *dolium* et d'une amphore vinaire régionale à engobe blanc, tous trois issus d'ate-

liers de la vallée de la Loire. Ces tessons ne sont pas porteurs d'informations chronologiques très précises (1^{er}-3^e s. de notre ère), mais ils peuvent encore être présents jusqu'aux 3^e et 4^e s. Il n'est par ailleurs pas rares de retrouver des éléments résiduels du Haut-Empire dans des contextes plus tardifs.

Conclusion

L'ensemble de ces tessons, présents en faible quantité, mais néanmoins bien conservés (engobes, surfaces et décors), atteste la présence d'un site antique du 1^{er} s. de notre ère à proximité, en ce qui concerne les fragments retrouvés dans les remblais modernes (US 1000, 1002 et 1006). Ces derniers semblent donc issus de niveaux romains, qui ont été déplacés au moment de remblayer le site. La céramique tardive illustrée par un remarquable fragment de DSPA, d'une très probable assiette décorée de type Aquitain 4, permet de supposer la présence d'un site tardif à proximité du de la rue Saint-Martin-du-Mail ou directement sur le site dans le cas d'un niveau en place (US 1008). Il permet surtout de témoigner d'un commerce toujours dynamique dans le secteur au 5^e ou au début du 6^e s. de notre ère. Ainsi, Orléans, à l'instar d'autres sites portuaires liés à la Loire comme Rezé (Loire-Atlantique), semble avoir profité d'une position stratégique commerciale forte en lien avec ce fleuve (Chambon 2013 : 533).



Fig. 18 : Cliché du tesson de Dérivé de Sigillée Paléochrétienne Atlantique issu de l'US 1008 montrant la nature de son décor (cliché : O. Grosbois, PAVO).

Inventaires réglementaires

Inventaire de la documentation écrite

Sont stockés au Pôle d'Archéologie de la ville d'Orléans dans une pochette cartonnée à rabats :

- les trois planches de terrain (comprenant les quatre minutes utilisées pour le présent rapport) ;
- le listing des US imprimé tel que mis en page dans le présent rapport ;
- le diagramme stratigraphique imprimé tel que figuré dans le présent rapport.

Inventaire de la documentation numérique

Les documents numériques de cette opération ont été compilés sur un CD-ROM remis avec le présent rapport sur lequel on pourra trouver :

- des tableaux au format Excel comportant les données issues de la base de données CADoc (inventaires réglementaires : listing des unités stratigraphiques, des faits, des séquences, des phases, des photographies, des minutes et des différentes catégories de mobilier) ;
- les photographies numériques de l'opération ;
- des fichiers au format Shapefile correspondant à l'information géographique produite et utilisée sous SIG : emprise prescrite, emprises des ouvertures, localisation des logs, localisation de la coupe, limites des faits) ;
- le diagramme stratigraphique au format PDF ;
- les planches numérisées au format JPEG ;
- le présent rapport aux formats PDF (standard et allégé) et InDesign 2021 ;
- le texte au format TXT de la notice scientifique pour intégration au *Bilan scientifique régional*.

Inventaire des unités stratigraphiques

US	Nature	Description	Fait	Sous US	Sur US	Egal/Éq.	Datation	Séquence	Phase	Minute
1000	terre végétale	Limon très légèrement argileux meuble (léger) et homogène.			1001		Actuel	7	4	3, 4
1001	remblai	Sédiment argilo-limoneux gris foncé compact et hétérogène, comprenant des inclusions décimétriques de terre cuite, de cailloux calcaires et de mortier pulvérisé. Interprété comme un remblai car c'est vraisemblablement son origine mais a sûrement également été un niveau de terre de culture.		1000	1002		Époque contemporaine	7	4	3, 4
1002	remblai	Sédiment argilo-limoneux gris foncé assez meuble et hétérogène. Interprété comme un remblai car c'est vraisemblablement son origine mais a sûrement également été un niveau de terre de culture. Il s'agit peut-être en réalité de la partie basale de l'US 1001.		1001	1015		Époque contemporaine	7	4	3, 4
1003	remblai	Sédiment limoneux brun orangé à ocre, meuble et homogène.		1014	1012	1005	Fin du Moyen Âge ou époque moderne	3	3	4
1004	remblai	Association de mortier blanc pulvérisé avec de l'argile gris foncé compacte et hétérogène, contenant des inclusions de cailloux de calcaire de Beauce et de terres cuites architecturales. Repose sur un liseré de mortier blanc. Niveau de préparation de construction de F 1 ?	1	1013	1014		Époque moderne	4	3	2, 3
1005	remblai	Sédiment limoneux brun orangé à ocre, meuble et homogène.				1003	Fin du Moyen Âge ou époque moderne	3	3	4
1006	remblai	Niveau de marme blanche meuble et homogène. Il présente une épaisseur allant en augmentant vers le nord-est.		1012	1007		Fin du Moyen Âge ou époque moderne	3	3	3, 4
1007	remblai	Sédiment argilo-limoneux gris foncé compact et hétérogène présentant des passées sableuses et contenant des inclusions de terres cuites et de céramique. Niveau au factés fortement similaire à l'US 1008.		1006	1011		Moyen Âge	2	2	2, 3, 4
1008	remblai	Sédiment argilo-limoneux gris foncé compact et hétérogène présentant des passées sableuses et contenant des inclusions de terres cuites et de céramique. Niveau au factés fortement similaire à l'US 1007.		1011			Antiquité (tardive ?)	1	1	2, 3, 4
1009	remblai	Niveau de cailloux de calcaire et de silex pris dans une matrice de mortier blanchâtre pulvérisé contenant un peu d'argile gris clair. Niveau équivalent à l'US 1010 et associé à la démolition de F 1 ?		1016	1013	1010	Époque moderne	5	4	4
1010	remblai	Niveau de cailloux de calcaire de Beauce et de silex pris dans une matrice de mortier blanchâtre pulvérisé contenant un peu d'argile gris clair ; comprend quelques rares terres cuites. Niveau équivalent à l'US 1009 et associé à la démolition de F 1 ?				1009	Époque moderne	5	4	3, 4
1011	remblai	Sédiment argileux gris moyen comprenant des inclusions de cailloutis millimétrique de calcaire de Beauce, de terre cuite, de mortier et de nodules d'argile ocre. Pourrait être une variation locale des US 1007 et 1008 différenciée en raison d'une coloration due aux inclusions.		1007	1008		Moyen Âge	2	2	2, 3, 4
1012	remblai	Sédiment argilo-limoneux gris assez homogène et modérément meuble, comprenant des cailloux de calcaire de Beauce et de la terre cuite. Apparence assez proche d'une marme remaniée (à mettre en relation avec l'US 1006 de marme pure sous-jacente ?).		1003	1006		Fin du Moyen Âge et époque moderne	3	3	3, 4
1013	construction	Blocs de calcaire de Beauce et quelques terres cuites architecturales noyées dans un mortier blanc jaunâtre assez grossier.	1	1009	1004		Époque moderne	4	3	1, 2, 4
1014	construction	Tranchée aveugle/étroite de fondation accueillant la maçonnerie F. 1. Elle n'a pas été vue dans les niveaux physiquement au-dessus de F. 1.	1	1004	1003		Époque moderne	4	3	1, 2, 4
1015	abandon	Sédiment argilo-limoneux gris foncé hétérogène et compact.	2	1002	1016		Époque moderne	6	4	4
1016	construction	Possible creusement en cuvette évasée à fond légèrement plat.	2	1015	1009		Époque moderne	6	4	4

Inventaire des faits archéologiques

Fait	Identification	Description	Datation	Profil	Fond	US	Dimensions (m)	Phase	Période	Minute
1	maçonnerie	Fondation de maçonnerie en moellons de calcaire de Beauce et en terres cuites architecturales (essentiellement des tuiles plates) noyées dans un mortier blanc jaunâtre assez grossier. Sa largeur suggère qu'elle a pu servir à soutenir un mur devant supporter d'importantes contraintes (comme un mur de façade de la hauteur d'un niveau). Sa conformation actuelle est issue d'un important dérasement.	Époque moderne			1013, 1014, 1004	L. > 2,34 ; l. 0,60 ; prof. 0,24.	3	1	2, 4
2	indéterminé	Structure en creux de nature indéterminée vue dans la coupe 1. Elle n'apparaissait pas dans la coupe est (opposée) du sondage. Bien que testée au moment du relevé de la coupe et qu'elle n'ait pas alors disparu (ce qui aurait été le cas si cela avait été un plaquage de sédiment), il reste possible qu'il s'agisse d'un effet de fouille.	Époque moderne	évasé	légèrement plat	1015, 1016	l. 0,48 ; prof. 0,20.	4	1	4

Inventaire des phases

Phase	Titre	Datation	US	Fait	Minute
1	Des niveaux trahissant la proximité d'une occupation (tardo-)antique	Antiquité (tardive ?)	1008		2, 3, 4
2	Une mise en culture entre Moyen Âge et époque moderne	Fin du Moyen Âge et époque moderne	1007, 1011		2, 3, 4
3	Des aménagements réalisés à l'arrière de la parcelle	Époque moderne	1013, 1014, 1003, 1004, 1006, 1012, 1005	1	1, 2, 3, 4
4	La mise en place et l'usage du jardin actuel	Époque contemporaine	1000, 1001, 1002, 1009, 1010, 1015, 1016	2	3, 4

Séquence	Titre	Datation	Phase	US	Fait	Minute
1	Des niveaux trahissant la proximité d' une occupation (tardo-) antique	Antiquité (tardive ?)	1	1008		2, 3, 4
2	Une mise en culture entre Moyen Âge et époque moderne	Fin du Moyen Âge ou époque moderne	2	1007, 1011		2, 3, 4
3	Un décaissement suivi d' un remblaiement	Époque moderne	3	1003, 1006, 1012, 1005		3, 4
4	Construction d' une maçonnerie à l' arrière de la parcelle	Époque moderne	3	1013, 1014, 1004	1	1, 2, 3, 4
5	Le nivellement du terrain suite à la démolition de la maçonnerie	Époque moderne	4	1009, 1010		3, 4
6	Une structure en creux indéterminée	Époque moderne ?	4	1015, 1016	2	4
7	Les niveaux du jardin actuel	Époque contemporaine	4	1000, 1001, 1002		3, 4

Inventaires des minutes de terrain

Minute	Contenu	Altitude (m NGF)	Description	US	Auteur	Échelle	Format	Support
1	plan		Plan du sondage relevé au décimètre	1013, 1014	Benjamin Lefèvre	1/20	A3	Papier millimétré opaque
2	log	108,17	Log 2	1013, 1014, 1007, 1008, 1011, 1004	Benjamin Lefèvre	1/20	A3	Papier millimétré opaque
3	log	109,06	Log 1	1000, 1001, 1002, 1007, 1008, 1011, 1004, 1006, 1010, 1012	Benjamin Lefèvre	1/20	A3	Papier millimétré opaque
4	coupe	108,48	Coupe 1	1000, 1001, 1002, 1013, 1014, 1007, 1008, 1011, 1003, 1006, 1009, 1010, 1012, 1015, 1016, 1005	Benjamin Lefèvre, Ombline Grosbois	1/20	A3	Papier millimétré opaque

Inventaire des photographies

Nom fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait	Date	Auteur
452340339_001	Le jardin et la terrasse avant l'opération	Ambiance	Nord			13/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_002	Le jardin avant l'opération	Ambiance	Ouest			13/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_003	Le jardin avant l'opération	Ambiance	Sud			13/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_004	Le jardin avant l'opération	Ambiance	Sud			13/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_005	Le jardin avant l'opération	Ambiance	Ouest			13/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_006	Ouverture du sondage	Ambiance	Oblique			27/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_007	Ouverture du sondage	Ambiance	Oblique			27/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_008	Ouverture du sondage	Ambiance	Oblique			27/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_009	Vue de la micro-pelle à l'ouverture du sondage	Ambiance	Sud			27/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_010	Ouverture du sondage	Ambiance	Oblique			27/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_011	Ouverture du sondage	Ambiance	Oblique			27/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_012	Sommet de la stratification après retrait de la terre végétale : US 1001	Plan	Zénitale	1001		27/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_013	Sommet de la stratification après retrait de la terre végétale : US 1001	Plan	Zénitale	1001		27/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_014	Sommet de la stratification après retrait de la terre végétale : US 1001 (détail)	Plan	Zénitale	1001		27/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_015	F 1 après nettoyage	Plan	Oblique	1003, 1012, 1013	1	27/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_016	F 1 après nettoyage (détail)	Plan	Oblique	1003, 1012, 1013	1	27/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_017	F 1 après nettoyage	Plan	Zénitale	1003, 1012, 1013	1	27/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_018	US 1006 après nettoyage	Plan	Zénitale	1006, 1012, 1013	1	28/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_019	US 1006 après nettoyage	Plan	Zénitale	1006, 1012, 1013	1	28/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_020	Log 1, partie basse	Coupe	Nord	1007, 1008, 1011		28/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_021	Log 1, partie basse	Coupe	Nord	1007, 1008, 1011		28/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_022	Log 1, partie basse	Coupe	Nord	1007, 1008, 1011		28/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_023	Log 2	Coupe	Sud	1007, 1008, 1011, 1014, 1015	1	28/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_024	Log 2	Coupe	Sud	1007, 1008, 1011, 1014, 1015	1	28/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_025	Log 2	Coupe	Sud	1007, 1008, 1011, 1014, 1015	1	28/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_026	Coupe 1, partie haute	Coupe	Ouest	1000, 1001, 1002, 1003 = 1005, 1006, 1009, 1010, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016	1, 2	28/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_027	Coupe 1, partie haute	Coupe	Ouest	1000, 1001, 1002, 1003 = 1005, 1006, 1009, 1010, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016	1, 2	28/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_028	Coupe 1, partie haute	Coupe	Ouest	1000, 1001, 1002, 1003 = 1005, 1006, 1009, 1010, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016	1, 2	28/10/2022	Benjamin Lefèvre

Nom fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait	Date	Auteur
452340339_029	Coupe 1, partie basse	Coupe	Ouest	1007, 1008, 1011		28/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_030	Coupe 1, partie basse	Coupe	Ouest	1007, 1008, 1011		28/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_031	Coupe 1, partie basse	Coupe	Ouest	1007, 1008, 1011		28/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_032	Coupe 1, vue générale	Coupe	Ouest	1000, 1001, 1002, 1003 = 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016	1, 2	28/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_033	Log 1, partie haute	Coupe	Nord	1000, 1001, 1002, 1004, 1006, 1010, 1012		28/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_034	Log 1, partie haute	Coupe	Nord	1000, 1001, 1002, 1004, 1006, 1010, 1012		28/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_035	Log 1, partie haute	Coupe	Nord	1000, 1001, 1002, 1004, 1006, 1010, 1012		28/10/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_036	Vue générale du sondage après fouille	Ambiance				29/06/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_037	Vue générale du sondage après fouille	Ambiance				29/06/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_038	Vue du sondage dans son contexte après fouille	Ambiance				29/06/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_039	Vue du sondage après fouille	Ambiance				29/06/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_040	Vue de l'emplacement du sondage après rebouchage	Ambiance				29/06/2022	Benjamin Lefèvre
452340339_041	Vue de l'emplacement du sondage après rebouchage	Ambiance				29/06/2022	Benjamin Lefèvre

Inventaire du mobilier céramique

US	Fait	NR total	PR (g)	Description	Datation	Séquence	Phase	Numéro de caisse	Parcelle
1000		6	57,6	2 fragments d'une même assiette en <i>terra nigra</i> à pâte kaolinique des ateliers de Gaule du centre (type Menez 7-14) datés de 25-120 dnc. 1 fragment de lèvre à bandeau daté de la fin du 13 ^e s., 1 fragment d'un possible pot à cuire daté des 14 ^e -15 ^e s., 1 tesson en pâte de l'Orléanais avec glaçure verte interne daté des 16 ^e -17 ^e s., 1 fragment d'anse en faïence de Nevers.	Mélangée	7	4	0613099_CA_DIV_001	BP 4a
1002		13	194,2	1 panse d'un pot en céramique commune claire ligérienne daté de l'Antiquité, 1 fragment de bord à lèvre ronde d'un pot en commune sombre lissée à pâte kaolinique des ateliers de Gaule du Centre ou de la Sarthe daté de 100-250, 1 pot en céramique commune sombre sableuse locale à lèvre au bout arrondi, à parement externe droit et à creusement interne daté de l'Antiquité, 1 panse d'amphore vinnaire régionale à engobe blanc, 1 assiette en <i>terra nigra</i> à pâte kaolinique des ateliers de Gaule du Centre de type Menez 33 daté de 15 av à 25 ap, 1 pique-fleur, 1 anse et 1 panse en pâte de l'Orléanais datés du 16 ^e s., 1 grès du Beauvaisis et 1 fond en pâte de l'Orléanais orange avec glaçure verte datés des 16 ^e -17 ^e s., 1 faïence blanche datée du 18 ^e s.	Mélangée	7	4	0613099_CA_DIV_001	BP 4a
1003		13	218,5	4 fonds de coquemar datés du Moyen-Âge ou de l'époque moderne, 8 fragments de pichet en grès du Berry-Puisaye, 1 bord de pot en pâte de l'Orléanais à glaçure verte et 1 fragment de plat en pâte de l'Orléanais avec glaçure verte interne datés du 17 ^e s.	Époque moderne	3	3	0613099_CA_DIV_001	BP 4a
1005		1	2,4	1 panse en pâte beige de la forêt d'Orléans à glaçure verte datée du 17 ^e s.	17 ^e s.	3	3	0613099_CA_DIV_001	BP 4a
1006		9	332,6	1 panse d'amphore vinnaire régionale à engobe blanc et 1 tesson en commune claire brune régionale appartenant à un dolium datés des 1 ^{er} -3 ^e s., 1 panse en pâte de l'Orléanais avec glaçure verte interne et 1 pichet de Dourdan datés des 14 ^e -15 ^e s., 1 gourde en grès du Beauvaisis et 4 panses de coquemars en pâte de l'Orléanais datés du 16 ^e s.	14 ^e -16 ^e s.	3	3	0613099_CA_DIV_001	BP 4a
1007		3	23,4	1 panse et 1 lèvre de pot en grès du Berry et 1 lèvre de coquemar datés des 17 ^e -18 ^e s.	17 ^e -18 ^e s.	2	2	0613099_CA_DIV_001	BP 4a
1008		7	52,3	1 tesson de DSP daté des 5 ^e -6 ^e s. (pâte calcaire, très fine, dure, de couleur grise, surface engobée luisante ; assiette décorée de palmettes complexes, décor de type PBI 04 ou PBI 13, et de rouelles composées de lignes géométriques non répertoriées ; possible production d'Aquitaine), 1 assiette de sigillée de la Graufesenque (fabrique 3 : 80 à 120), 1 cruche en céramique commune claire, 1 élément poissé d'un <i>dolium</i> , 1 amphore vinnaire régionale à engobe blanc, tous trois issus d'ateliers de la vallée de la Loire et datés des 1 ^{er} -3 ^e s., 1 panse de coquemar en pâte de l'Orléanais daté des 14 ^e -15 ^e s., 1 anse indéterminée.	1er-6e s.	1	1	0613099_CA_DIV_001	BP 4a

Inventaire du mobilier faunique

US	Fait	NR	PR (g)	Observations	Séquence	Phase	Numéro de caisse	Parcelle
1002		2	73,4		7	4	0613099_CA_DIV_001	BP 4a
1003		1	2,6	Fragment noirci par le feu.	3	3	0613099_CA_DIV_001	BP 4a
1006		1	2,0		3	3	0613099_CA_DIV_001	BP 4a
1008		8	34,9		1	1	0613099_CA_DIV_001	BP 4av

Inventaire du mobilier en terre cuite architecturale

US	Fait	NR	PR (g)	Identification	Observations	Séquence	Phase	Numéro de caisse	Parcelle
1000		6	178,5		1 fragment de brique moderne, 3 fragments de terres cuites architecturales mécaniques récentes, 2 fragments de possibles tuiles plates de datation indéterminée.	7	4	0613099_CA_DIV_001	BP 4a
1002		2	125,1		1 fragment de <i>tegula</i> antique et 1 fragment de brique à crochet moderne.	7	4	0613099_CA_DIV_001	BP 4a
1003		1	59,4		1 fragment de plateau de tuile à crochet moderne.	3	3	0613099_CA_DIV_001	BP 4a
1006		7	286,9		1 fragment de <i>tegula</i> antique, 2 fragments de briques ou de tuiles médiévales, 4 fragments de briques ou de tuiles plates à crochet (voire un carreau de sol ?) modernes.	3	3	0613099_CA_DIV_001	BP 4a
1008		6	317,2		Contient un fragment de carreau médiéval et un fragment de tomlette moderne.	1	1	0613099_CA_DIV_001	BP 4a

Inventaire du petit mobilier

US	Fait	NR	NMI	PR (g)	Description	Identification	Épaisseur (mm)	Longueur (mm)	Numéro de caisse	Parcelle
1000		1	1	3,0	Assemblage d'un ressort en spirale avec une petite plaquette triangulaire	indéterminée	8	10	0613099_CA_DIV_001	BP 4a
1002		1	1	27,9	Plaquette en fer quadrangulaire	indéterminée	7	40	0613099_CA_DIV_001	BP 4a
1003		1	1	0,1	Fragment de verre (ou de nacre ?)	indéterminée	1	19	0613099_CA_DIV_001	BP 4a

Inventaire du prélèvement

Numéro de prélèvement	US	Fait	Nature	Masse (g)	Contenant	N° caisse	Parcelle
0613099_001	1013	1	mortier	2270	sac plastique	0613099_CA_DIV_001	BP 4a

Inventaire du mobilier lithique

US	Fait	Type de pierre	Interprétation	Description	Longueur (mm)	Largeur (mm)	Épaisseur (mm)	Séquence	Phase	N° caisse
1008		Schiste ardoisier	Élément de couverture ?	1 fragment	45	40	4	1	1	0613099_CA_DIV_001

Inventaire du contenant

Numéro de caisse	Type de contenant	Type de matériau	Remarques	Numéro d'opération	Numéro d'OA	Commune	Adresse	Année	Parcelle	Responsable
0613099_CA_DIV_001	Bac norme Europe (20 L)	Divers	Contient tout le mobilier de l'opération	452340339	0613099	Orléans	27 bis boulevard Alexandre-Martin	2022	BP 4a	Benjamin Lefèvre

Orléans, 27 bis boulevard Alexandre-Martin

Site 45.234.339

Le diagnostic archéologique du 27 bis boulevard Alexandre-Martin s'est déroulé du 27 au 28 juin 2022 préalablement à la construction d'un immeuble. Il a pris la forme d'un unique sondage complété par le suivi de sondages géotechniques à la tarière. Sur les 1205 m² couverts par la prescription de diagnostic, ce ne sont que 5,76 m² qui ont bénéficié d'un suivi archéologique (soit 0,5 % de la prescription incluant le bâti), et ce en raison de fortes contraintes d'accessibilité au terrain pour les engins mécanisés.

Deux faits archéologiques ont été enregistrés (une fondation de maçonnerie et une petite structure en creux indéterminée). En parallèle, ce sont 17 unités stratigraphiques qui ont été documentées, réparties en sept séquences et quatre phases. Les points d'observations correspondent à deux logs et à une coupe.

Le terrain naturel n'a pas été atteint par le sondage. La première phase correspond à un niveau ayant livré du mobilier céramique antique comprenant notamment un fragment de Dérivée de Sigillée Paléochrétienne daté des 5^e-6^e s., ce qui amène à suggérer la proximité d'une occupation de cette période. L'essentiel de la stratigraphie correspond soit à des remblaiements (postérieurs à des décaissements), soit à des périodes de mise en culture du secteur. Au vu de ses dimensions, la fondation de maçonnerie, datée de l'époque moderne, a pu recevoir un mur de bâtiment peut-être adossé à une limite parcellaire.

Le diagnostic a produit des résultats particulièrement succincts, notamment du fait que le terrain naturel n'a pas pu être atteint. En tout état de cause, celui-ci se situe à plus de 2,05 m de profondeur par rapport au sol actuel du jardin. Si les vestiges ont été rares, le diagnostic a toutefois montré l'importance de la puissance stratigraphique du secteur, ainsi que la forte possibilité de vestiges tardo-antiques à proximité des boulevards d'Orléans.

